

Bulletin Municipal

MALIGNY



LE MOT DU MAIRE

Nous venons de passer huit mois marqués par de profonds changements à tous les niveaux décisionnels de notre société. Le premier a été le 1^{er} janvier avec le changement de président à la communauté de communes, Dominique CHARLOT succédant à Patrick GENDRAUD.

Après une campagne électorale assez surprenante, le 7 mai, Emmanuel MACRON a succédé à François HOLLANDE. Cette élection a été marquée par un profond souhait de changement mais en même temps un taux d'abstention record, les électeurs ne trouvant pas forcément les projets des candidats à hauteur de leur attente. Le 18 juin, le changement s'est poursuivi, André VILLIERS étant élu député à la place de Jean Yves CAULLET.

Le jeu des chaises musicales s'est poursuivi en juillet, la loi sur le non cumul des mandats obligeant André VILLIERS à céder sa place à Patrick GENDRAUD à la présidence du Conseil Départemental. Enfin, ce dernier mois, notre Préfet, Jean Christophe MORAUD a été nommé dans le Vaucluse et sera remplacé par Fabrice LATRON.

Voici bien longtemps que nous n'avions connu autant de changements en si peu de temps. Sans doute correspondaient-ils à un besoin de renouveau ? Le seul souhait est, que chacun puisse, à son niveau, apporter les améliorations tant attendues par la majorité de nos concitoyens.

Les vacances se terminent, nous espérons qu'elles ont été agréables et salutaires pour chacun d'entre vous. Elles nous ont fait un peu oublier tous ces chamboulements. L'heure est à la reprise du travail, à la rentrée des classes et bientôt aux vendanges. Ces dernières seront probablement modestes en quantité mais la qualité devrait être au rendez-vous et nous offrir un excellent millésime. Après chaque vendange, le vigneron démarre une nouvelle saison avec l'espoir d'une récolte future prometteuse, sans turbulences climatiques anéantissant ses efforts. Il en est un peu de même après chaque élection. Nous en attendons le meilleur, tout en ayant la crainte d'être déçu.

Sur le plan communal, 2017 sera marqué par divers travaux de voirie et notamment la réfection d'une partie de la traversée de la commune courant septembre ou octobre. La réfection du pont de la rue de Picardie nous aura causé bien des soucis et sera probablement le point noir de cette année. Nous attendions un chantier rapide et efficace et nous avons eu le pire, allant de surprises en surprises.

Comme pour les viticulteurs, après les gelées noires du printemps qui sont venues briser bien des espérances, abordons ces derniers mois de 2017 avec la volonté de préparer un excellent millésime 2018, tant sur le plan politique que viticole.

Gérard ARNOUITS

BUDGET PRIMITIF 2017

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Pour l'année 2016, le bilan comptable fait ressortir, en section de fonctionnement, un montant de dépenses de 621 297,34 € pour 1 058 290,17 € de recettes, soit un excédent de 436 992,83 € (391 207,41 € en 2015 et 240 062,77 € en 2014). La hausse des recettes 2016 provient essentiellement de l'intégration du budget du CCAS au budget communal. Par contre, pour la section investissement, avec 780 520,37 € de dépenses et 192 626,36 € de recettes, nous enregistrons un déficit de 587 894,01 €. Ce déficit d'investissement peut paraître conséquent mais il doit être pondéré par 227 452,06 € de subventions de l'Etat restant à percevoir pour la construction du groupe scolaire et l'aménagement de la cour et des abords de l'école. Une grande partie a été encaissée début 2017. Une ligne de trésorerie de 200 000 € a été ouverte pour compenser ce décalage dans le temps.

Le bilan de l'année 2016 se solde donc par un compte de résultat global déficitaire 150 901,18 € mais amorti par les 227 452,06 € de subventions perçues en 2017 soit une réalité comptable excédentaire de 76 551,88 €.

DEPENSES	BP 2014	BP 2015	BP 2016	CA 2016	BP 2017
60 : Achats	55 700 €	55 100 €	50 500 €	46 024,45 €	45 750 €
61 : Services extérieurs	164 500 €	195 500 €	153 700 €	129 831,51 €	127 500 €
62 : Autres services ext.	39 330 €	26 400 €	32 600 €	34 418,81 €	30 950 €
63 : Taxes	8 050 €	9 060 €	10 360 €	9 987,47 €	10 160 €
64 : Frais de personnel	95 500 €	105 350 €	115 670 €	117 483€	124 000 €
65 : Participations intercom.	135 898 €	142 389 €	148 496 €	149 512,65 €	142 636 €
65 : Indemnités des élus	31 200 €	32 000 €	31 500 €	30 642,78 €	31 300 €
66 : Intérêts des emprunts	29 000 €	31 000 €	35 000 €	29 410,74 €	31 500 €
67 : Secours urgence		2 000 €	5 600 €	5 346,93 €	5 750 €
67 : Charges exceptionnelles	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
022 : Dépenses imprévues	17 374 €	45 010,39 €	32 840 €	0 €	37 620 €
023 : Prélèvt. pour Investis.	185 000 €	205 000 €	340 000 €	0 €	75 000 €
73923 : FNGIR +Fonds péréq.	51 470 €	58 470 €	51 470 €	68 639 €	68 470 €
TOTAL	813 022 €	905 279,39€	1 002 136 €	621 297,34 €	730 636 €

Le tableau ci-dessus vous présente les budgets primitifs 2014 à 2017 ainsi que le compte administratif 2016 avec les dépenses de fonctionnement regroupées par chapitre. L'ensemble des dépenses a été inférieur à nos prévisions. Il est à noter que le prélèvement pour investissement de 340 000 € prévu en 2016 n'a pas été effectué mais a été affecté en investissement (chapitre 1068 : réserves) pour financer l'extension du groupe scolaire.

Le FNGIR (fonds national de garantie individuel de ressources) est une somme identique (51 470 €) que l'on retrouve en recettes et dépenses et donc n'impacte pas le budget de notre commune. Par contre, le fonds national de péréquation (FNPIC) a été plus élevé que prévu : 17 169 € en 2016 pour 9 490 € en 2015. Il s'agit d'un fonds de péréquation consistant à prélever aux communes les plus riches pour redistribuer aux communes les moins favorisées. Toutefois en 2017, en raison de la fusion de nos communautés il diminuera et sera d'environ 3 000 €.

Le chapitre le plus élevé est celui concernant les participations intercommunales à savoir les sommes dues aux différents syndicats (collège, SIVOS, syndicat de rivière, communauté de communes) et depuis 2014 le contingent incendie qui était auparavant à la charge de la Communauté de communes (26 725 € en 2016). En 2016, nous avons également indemnisé, à hauteur de 5 250 €, les foyers sinistrés le 13 mai et ayant dû être relogés.

RECETTES	BP 2014	BP 2015	BP 2016	CA 2016	BP 2017
02 : Produits antérieurs	108 504 €	200 132 €	272 779 €	272 779,24 €	0 €
619 6419 : rembt. divers			0 €	778,79 €	0 €
70 : Produits des services	13 186 €	12 500 €	12 500 €	25 327,76 €	10 000 €
73 : Contributions directes	364 159 €	354 758 €	359 000 €	385 596 €	275 000 €
73 : Dotation communauté					120 929 €
73 : Autres contributions	106 832 €	128 437 €	130 031 €	109 136 €	119 507 €
74 : Participations de l'Etat	162 340 €	152 452 €	160 513 €	169 105,72 €	140 200 €
75 : Locations diverses	56 000 €	56 000 €	67 312,76 €	66 679,27 €	65 000 €
77 : Produits exceptionnels	2000 €	0 €	0 €	2 229,21 €	0 €
TOTAL	813 022 €	905 279 €	1 002 136 €	1 058 290,17 €	730 636 €

Le budget prévisionnel 2017 s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 730 636 €. Il est en forte baisse, notamment au niveau des recettes, l'ensemble des produits antérieurs ayant été utilisé pour financer nos investissements.

Ce budget a été établi en tenant compte de la nouvelle répartition des contributions entre les collectivités. Vous noterez la forte baisse des contributions directes (275 000 € au lieu de 385 596 €) et l'apparition d'une dotation de compensation de la communauté de communes à hauteur de 120 929 €. Comme depuis plusieurs années, les dotations de l'Etat enregistrent une nouvelle baisse (140 200 € au lieu de 169 105 € en 2016). Par contre, les autres contributions, qui concernent la taxe sur les pylônes électriques et les droits de mutation, sont réparties à la hausse. Le produit des services retrouve son niveau normal, la recette élevée de 2016 correspondant à un remboursement exceptionnel du syndicat de la Garenne.

Pour 2016, le compte administratif en investissement, avec 780 520,37 € de dépenses et 192 626,36 € de recettes, fait ressortir un déficit de 587 894,01 €. Son origine est liée à la construction du groupe scolaire et au décalage entre l'engagement des dépenses et le versement des subventions. En effet, le solde des aides de l'Etat (DETR) n'interviendra que lorsque l'opération sera complètement achevée. Sur les 502 044 € attendus, il restait, au 31 décembre 2016, 227 451€ à percevoir. A cela s'ajoute le remboursement de la TVA qui n'intervient que sur les budgets 2017 et 2018.

Comme vous pouvez le constater dans le tableau ci-dessous, l'essentiel des dépenses 2016 est consacré à l'extension de l'école Ceci nous a contraint à des économies au niveau de la voirie. Sur l'année 2016, nous n'avons contracté aucun emprunt.

INVESTISSEMENTS 2016

	DEPENSES	DEPENSES	RECETTES 2016							
	BP 2016	CA 2016	Réserves	Autofinanc	FC TVA	Taxe aménag,	Subventions	Emp.	Vente école	Caution
			1068	021	10222	10226	1321/1323	1641	024	165
Résultat r										
Reporté mairie	162 361,57 €	162 361,57 €	162 361,57 €	0,00 €	0,00 €	1 067,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat reporté CCAS	4 159,92 €	4 159,92 €	4 159,92 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Remb, prêts mai										
Mairie et CCAS	72 822,00 €	71 986,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Cautions mairie et CCAS	2 500,51 €	1 241,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	345,00 €
Achat d'un broyeur	0,00 €	10 560,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Etagère local rangt gpe scolaire	0,00 €	5 268,17 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Construction groupe scolaire (350 000,00 €	341 214,79 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	24 692,87 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Aménagement cour groupe scolaire (200 000,00 €	126 894,07 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Voirie (46 200€ engagés)	70 000,00 €	56 834,35 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total dépenses 2016	861 844,00 €	780 520,37 €	166 521,49 €	0,00 €	0,00 €	1 067,00 €	24 692,87 €	0,00 €	0,00 €	345,00 €
			Total recettes 2016							
						192 626,36 €				

Pour les investissements 2017, le budget s'équilibre en recettes et dépenses à 1 030 000 €. Cette somme élevée s'explique par le report du déficit 2016 (587 894 €) et par un remboursement du capital des emprunts de 277 000 € en raison du remboursement du prêt TVA de 200 000 €. Aucun emprunt n'est envisagé pour 2017.

INVESTISSEMENTS 2017

	DEPENSES	DEPENSES	RECETTES 2017							
	BP 2016	BP 2017	Réserves	Autofinanc	FC TVA	Subventions	Emp.	Vente école	Caution	
			1068	021	10222	1321/1323	1641	024	165	
Résultat reporté	166 521,49 €	587 894,01 €	436 992,83 €	75 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Remboursement prêts	72 822,00 €	277 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Cautions logements	2 500,51 €	1 605,99 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 138,11 €	
Achat ordinateurs écoles	0,00 €	4 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Construction groupe scolaire	350 000,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €	187 060,93 €	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	
Aménagement cour groupe scolaire	200 000,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 391,13 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Voirie (pont rue de Picardie)	70 000,00 €	118 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35 417,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Total dépenses 2017	861 844,00 €	1 030 000,00 €	436 992,83 €	75 000,00 €	150 000,00 €	265 869,06 €	0,00 €	100 000,00 €	2 138,11 €	
			Total recettes 2017							
						1 030 000,00 €				

Pour l'exercice 2017, les principales dépenses sont liées à la réfection du pont de la rue de Picardie. A noter que, depuis l'élaboration du budget, nous avons eu une nouvelle recette avec l'attribution d'une subvention supplémentaire de 21 974 € au titre de la DETR et une probable subvention de 35 000 € au titre du fonds Barnier. Nous avons prévu une recette de 100 000 € pour la vente de l'ancienne école maternelle mais à ce jour nous n'avons aucune demande.

LES CONTRIBUTIONS DIRECTES

	Bases 2016	Taux	Produits 2016	Bases 2017	Taux	Produits 2017
Taxe habitation	924 300 €	17,83%	164 803 €	903 100 €	9,72%	87 781 €
Foncier bâti	660 100 €	15 %	99 015 €	655 300 €	15 %	98 295 €
Foncier non bâti	332 000 €	25,59%	84 959 €	336 200 €	25,59%	86 034 €
CFE	81 800 €	20,48%	16 753 €			
Total			365 530 €			272 110 €

Ce tableau fait ressortir l'impact de la modification dans la répartition des contributions directes suite à la fusion de notre communauté avec celle de Vermenton et le passage en taxe professionnelle unique. Même si nous avons une dotation de compensation de la communauté, ce changement entraîne une perte d'autonomie financière de notre collectivité. Cette situation risque de s'aggraver si nous allons vers une suppression de la taxe d'habitation.

NOUVEAU CALCUL POUR LES IMPÔTS LOCAUX

Jusqu'en 2011, la commune percevait le produit des 4 taxes à savoir, la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti et la taxe professionnelle des entreprises. Elle pouvait, suivant ses besoins, augmenter le taux appliqué à ces différentes taxes. Le conseil général percevait un petit pourcentage sur la taxe d'habitation.

En 2011, une première réforme du mode de calcul des impôts locaux a eu lieu. Le département a rétrocédé sa part de taxe d'habitation aux communes. La taxe foncière sur le foncier non bâti était perçue par les communes, les groupements de communes, les départements et la région. Les parts, départementale et régionale, ont été transférées aux communes et aux groupements de communes sous la forme d'une taxe additionnelle à la taxe sur les propriétés non bâties (TAFPNB) au taux non modulable.

Avec la nouvelle fusion de notre communauté de communes du Pays Chablisien avec celle de Vermenton, nous sommes dans l'obligation de passer à la taxe professionnelle unique (TPU). Qu'est ce que cela change pour nous ?

A partir du 1^{er} janvier 2017, la totalité des produits de la fiscalité professionnelle (CFE, IFR, TASCOM, CVAE) et la taxe additionnelle sur les propriétés non bâties (TAFPNB) seront encaissées par la communauté de communes. D'autre part, la partie de taxe d'habitation que le département nous avait rétrocédée en 2011, nous sera enlevée au profit de la nouvelle communauté de communes. Ceci provoque une diminution de produits de 120 929 € pour notre commune (45 968 € au titre de la fiscalité professionnelle et 74 961 € pour la taxe d'habitation).

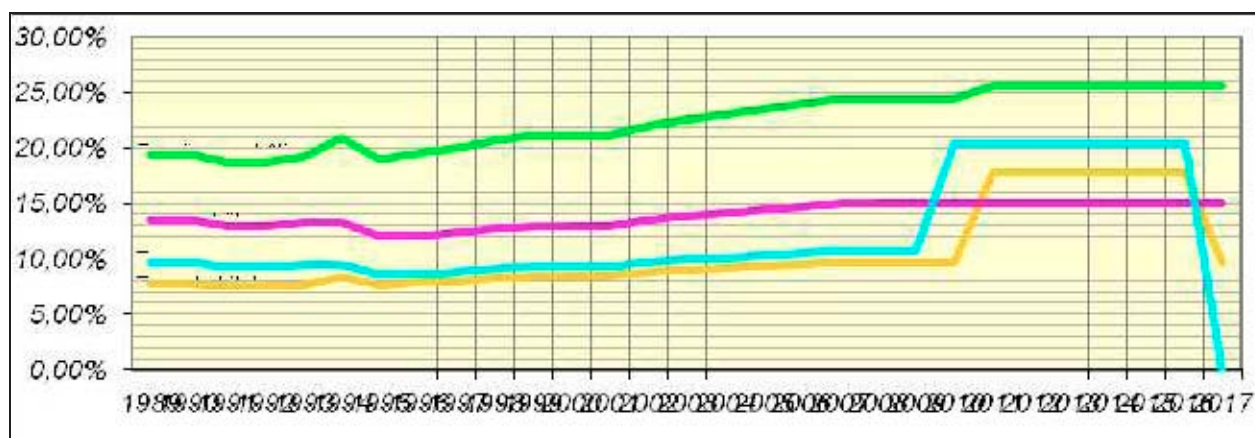
Bien évidemment, cette perte de recettes sera compensée intégralement par une dotation que nous versera la communauté de communes et sera donc une opération blanche pour nous. Mais, elle est calculée sur les bases de l'année 2016 et ne sera plus modifiable à l'avenir sauf cas exceptionnels ou transferts de compétences. Cela signifie que si la commune accueillait de nouvelles entreprises le bénéfice en reviendrait à la communauté de communes.

Ce nouveau mode de calcul impliquera des modifications sur vos feuilles d'impôts. En effet, le taux d'imposition communal de 17,83% sur la taxe d'habitation passera à 9,72%. En contrepartie, le taux intercommunal devait passer de 3,16% à 11,15%. Ce transfert étant insuffisant pour équilibrer le budget il a été fixé à 11,75%. Au bilan la somme que vous aurez à payer sera légèrement supérieure passant de 20,99% (17,83% communal + 3,16% intercommunal) à 21,47% (9,72% communal + 11,75% intercommunal).

Toutes ces modifications, si dans un premier temps peuvent apparaître neutres, elles posent le problème de l'autonomie financière de nos petites communes et de leur capacité à investir dans des projets de développement ambitieux. Notre seule marge de manœuvre pour créer des ressources supplémentaires sera d'agir sur le taux de la taxe d'habitation et le foncier, démarche que nous avons écartée depuis plusieurs années. Pourrons-nous tenir encore longtemps cette position ?

Pour le foncier bâti et le foncier non bâti, le taux communal reste inchangé soit respectivement 15% et 25,59%. Par contre les taux de la part intercommunale subissent quelques variations. Le taux sur le foncier bâti passe de 2,87% à 2,86% et celui du foncier non bâti de 6,02% à 6,19%.

Lexique : **CFE** : Contribution Foncière des Entreprises, **TASCOM** : Taxe sur les Surfaces Commerciales, **CVAE** : Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, **IFER** : Imposition Forfaitaire sur les entreprises de Réseaux



C e tableau montre l'évolution de nos 4 taxes depuis 1989. On constate une légère évolution du foncier non bâti (en vert) et du foncier bâti (en rose). Par contre pour la taxe d'habitation (en jaune) et la taxe professionnelle (en turquoise) nous mesurons l'impact des réformes de la fiscalité. En 2011, abandon des parts départementales et régionales au profit des communes. En 2017, récupération de la taxe professionnelle et d'une part de la taxe d'habitation par la communauté de communes

PONT DE LA RUE DE PICARDIE

Il est des chantiers plus animés que d'autres. C'est le cas de la réfection du pont de la rue de Picardie. Que de discussions, que de commentaires : « Vous avez pris le travail à l'envers, vous auriez dû commencer par le pont, il ne fallait pas toucher au pont. Vous auriez dû donner le chantier à une autre entreprise. Vous êtes une bande d'incapables, c'est une magouille... ». Il est vrai que la critique est facile quand on n'a pas de responsabilités.

A une époque lointaine, le ru a été busé et recouvert sur un espace privé sans autorisation. Aujourd'hui, et suite au sinistre du 13 mai qui a frappé les esprits et traumatisé certains riverains, il convenait de mettre fin à cette situation et empêcher qu'une telle situation ne se reproduise.

Nous avons pris toutes les précautions nécessaires : fait appel aux conseils de la police de l'eau, aux services du Conseil départemental et à la Direction départementale des territoires et pris une décision finale. Certes ce n'est pas la moins onéreuse mais elle correspond aux préconisations qui nous ont été données pour obtenir une efficacité optimale et le meilleur financement possible.

Bien évidemment, nous pouvons comprendre l'agacement de certains riverains, ce chantier traînant en longueur et provoquant une gêne non discutable. Mais nous cumulons les déconvenues depuis le début. La météo en premier lieu qui ne permet pas toujours d'intervenir au bon moment. Ensuite les découvertes inattendues ; nous savions que des réseaux passaient dans le radier du pont mais nous ne savions pas exactement où, ni qu'ils étaient enrobés dans du ciment sans signalisation mis à part pour l'eau et l'assainissement. Ce qui devait arriver, arriva. Un coup de pelle malheureux et les lignes téléphoniques et l'éclairage public ont été sectionnés. Suite à la venue des services de l'EDF, quelle ne fut pas notre surprise de découvrir la présence d'une ligne haute tension et d'une de moyenne tension non répertoriées sur les plans d'EDF, ainsi qu'un regard d'égout non mentionné sur les plans du syndicat.



Nouveau problème. L'entreprise Ceschin à qui a été confié le chantier n'est pas habilitée pour intervenir sur des réseaux sous tension. Nouvelle venue d'EDF avec une entreprise agréée mais celle-ci est en congé et ne pourra pas intervenir avant le 16 août. Quant à l'entreprise Ceshin elle est en congé du 5 au 31 août. D'autre part pour respecter le fil d'eau du ru et éviter tout problème ultérieur, il

convient de descendre l'ensemble des réseaux de 20 centimètres. Cet ensemble de difficultés retarde le chantier et une opération qui devait se terminer fin juillet ne sera certainement pas bouclée avant la fin septembre. Si la météo est favorable !

Le coût total de l'opération s'élève à 87 896 € HT. En 2016, nous avons obtenu une première subvention de l'Etat de 25 740 € pour le pont et les travaux de réparation des dégâts sur la voirie. En 2017, il nous a été attribué une nouvelle subvention de l'Etat de 21 974 € pour la réfection du pont. Nous attendons la décision sur l'aide au titre des fonds Barnier qui devrait approcher les 35 000 €. Au bilan, l'ensemble des travaux résultant des intempéries du 13 mai 2016 ont entraîné une dépense de 121 875 € HT. Le reste à charge pour la commune devrait être de 39 161 € HT. Concernant des opérations liées à des catastrophes naturelles, la TVA est remboursée l'année de la réalisation et non 2 ans après. Les travaux sur les réseaux électriques et téléphoniques sont pris en charge par EDF, France Télécom et l'entreprise Ceschin. Le déplacement de la conduite d'eau potable est à la charge du syndicat des eaux.

La réfection du pont achevée, il conviendra d'entreprendre la réfection de la voirie puis l'étude sur l'écoulement des eaux sur l'ensemble du ru en amont et en aval. Une déclaration d'intérêt général sera nécessaire pour pouvoir réaliser les travaux.



Avant : passage avec buse de 80 cm



Après : passage de 3 mètres par 1,40 mètres

GROUPE SCOLAIRE

Notre nouveau groupe scolaire a pris son allure de croisière et chacun a pris ses marques.

Nous avons eu quelques difficultés pendant la période de canicule. Les températures extrêmes ont entraîné une surchauffe dans les classes, le thermomètre pouvant atteindre les 35°. Ce phénomène n'était pas propre à l'école et nous sommes nombreux à l'avoir vécu dans nos propres habitations. Il est vrai que l'exposition des classes a aggravé la situation. Les enseignants ont réagi en organisant des activités calmes ou autour de l'eau. Comme dans d'autres communes, il a parfois été conseillé aux enfants de rester chez eux.

La commune a doté chaque classe d'un brasseur d'air pour améliorer un peu la situation. A l'automne, des arbres seront plantés le long de la rue des Coteaux Fleuris pour masquer le soleil. Actuellement, nous sommes à la recherche de films réfléchissant la chaleur et à coller sur les vitres côté extérieur. Certains préféreraient l'installation de climatiseurs mais ce système n'est pas idéal en milieu scolaire. Enfin des arbres seront plantés dans la partie engazonnée de la cour.



Durant l'été, des buts de hand-ball, des panneaux de basket et un jeu ont été installés dans la cour. Les élèves de maternelle ont reçu une dizaine de nouveaux vélos. Les classes primaires ont reçu une dotation d'ordinateurs de la part du Conseil Départemental. Enfin, la commune a doté chaque classe d'un ordinateur portable, d'un vidéo projecteur et la classe de CE de 8 tablettes.



Dans le cadre de la mise en sécurité des établissements, nous devons empêcher tout stationnement de véhicules à proximité des classes. A cet effet, des barrières ont été installées rue des Coteaux Fleuris et des boules métalliques ont été posées sur les trottoirs faisant face aux barrières.

La commune a également refait les peintures dans les deux anciennes classes. Nous espérons que tous ces investissements rendront agréable la scolarité de vos enfants et le travail des enseignants.

Pour la rentrée de nouveaux enseignants ont été nommés. Le directeur nous a quittés et a été remplacé par Madame HURAUX et les deux institutrices assurant des mi-temps seront nouvelles.



La plate forme devant accueillir la future structure de jeu pour les maternelles.

RYTHMES SCOLAIRES

Depuis quelques années, l'Education Nationale a imposé une semaine scolaire de 4 jours et demi avec la mise en place d'une matinée de classe le mercredi matin et l'instauration de nouvelles activités pédagogiques (NAP), 3 heures par semaine. Cette mise en place ne fut pas simple et le contenu des NAP un véritable casse-tête pour les communes. Certaines se sont contentées d'organiser une simple garderie. D'autres ont essayé d'apporter du contenu en offrant aux élèves des activités nouvelles qu'ils ne trouvent pas forcément en milieu rural. Ce fut le choix de notre SIVOS et, apparemment, enfants et parents semblent satisfaits.

Outre la difficulté pour trouver des intervenants de qualité, ce choix représente un coût pour la collectivité d'environ 28 000 € par an. Les enfants ont pu pratiquer les activités suivantes : escrime, tir à l'arc, djembée, cirque, zumba, théâtre, secourisme, marionnettes, sculpture, activités artistiques diverses ... Certes, cela représente des semaines bien remplies pour les élèves et notamment les plus jeunes mais les NAP ne sont pas obligatoires et les parents peuvent récupérer leurs enfants s'ils ne travaillent pas.

Le jeudi 15 juin, nous avons reçu une circulaire de l'Académie, laissant la possibilité aux maires de revenir à la semaine de 4 jours et une réponse devait être donnée avant le mardi 20 juin. Ce procédé est pour le moins cavalier et il semble bien difficile de remettre en cause toute une organisation en 72 heures. Derrière une telle décision se pose le problème de la disponibilité des parents le mercredi, de l'organisation des transports, du devenir des salariés encadrant les NAP, etc...

Après le conseil d'école du 19 juin et concertation avec les enseignants, il a été décidé de rester sur la semaine de 4 jours et demi pour l'année scolaire 2017-2018. Par contre, les horaires des NAP seront modifiés. Les élèves du primaire (CP à CM2) auront les activités le mardi durant tout l'après-midi. Ceux de maternelle les auront le vendredi après-midi. Cela laissera la possibilité aux parents, s'ils le souhaitent, de récupérer leurs enfants après la classe le mardi ou le vendredi.

Avant la fin de l'année, une réunion sera organisée avec les enseignants et l'ensemble des parents pour définir la position pour l'année scolaire 2018-2019. Si une majorité le souhaite, nous reviendrons à la semaine de 4 jours mais sans précipitation et en laissant aux parents qui travaillent le temps de s'organiser. Les NAP sont de la responsabilité des communes ou SIVOS et sont gratuites dans notre collectivité. Par contre la garderie et le centre de loisirs sont de la responsabilité de la communauté de communes et payants à l'heure ou à la journée.

Sans doute, le choix engendrera bien des débats mais ni le coût pour la collectivité ni l'emploi du temps des enseignants ne devront être les éléments essentiels. Seul l'intérêt des enfants devra dicter notre décision.

VOIRIE

Depuis deux ans, en raison de la construction du groupe scolaire puis des travaux rue de Picardie, nous avons été contraints de réduire un certain nombre de dépenses pour éviter au maximum le recours à l'emprunt. C'est le budget de la voirie qui a été le premier impacté par ces restrictions budgétaires. Toutefois, des travaux ont été ou seront réalisés cette année mais sur des crédits du département.

Tout d'abord la rue Auxerroise où le département a renouvelé les enduits qui commençaient à se dégrader entre Maligny et Lignorelles.

En 2016, suite à une première tranche, nous avons réclamé la réfection de la traversée de la commune du Grand Cotat au monument aux morts. Le conseil départemental, faute de crédits, n'a pas pu donner suite à notre requête. Pour 2017, courant septembre ou début octobre, notre demande sera honorée au-delà de nos espérances puisque les travaux concerneront la partie entre le Grand Cotat et le carrefour de la route de Méré. Il faut avouer que cette partie de chaussée nécessite une reprise complète vu les déformations dues à des affaissements. Le travail consistera à un rabotage de la couche de roulement, puis d'une remise en forme avant la réalisation d'une nouvelle couche d'enrobé.

Dans cette partie, nous n'aurons pas à changer les tampons d'égout encore corrects. Par contre, nous avons quelques problèmes d'écoulement des eaux pluviales sur un côté de la chaussée. La commune a donc réalisé une reprise des caniveaux, la création de deux avaloirs supplémentaires et un prolongement du réseau pluvial. D'autre part, la législation sur l'accessibilité nous a obligés à reprendre certains trottoirs pour aménager des accès franchissables en fauteuil roulant. Ceci a été fait bien que la faible largeur de nos trottoirs et la présence d'obstacles rendent cet aménagement dérisoire. Le coût de ces aménagements s'est élevé à 13 246,90 €.

Nous avons également programmé la réfection de la rue de Picardie mais le retard pris dans la réfection du pont risque de repousser ce travail à l'an prochain.

Concernant les chemins ruraux, il nous est souvent reproché un manque d'entretien. Certains verraient bien des chemins goudronnés ou bétonnés dans toutes les vignes. Nous pensons qu'une telle disposition ne sera envisageable que le jour où les principaux utilisateurs en respecteront l'entretien. Il est facile de tourner sur les chemins, de débarder du bois les jours de pluie, de laisser les tas du désherbage ou la terre du labourage sur la partie communale et après de demander une réfection des chemins. A chacun sa part de responsabilité.

ACTUALITES « A la une » de notre site Internet

Rentrée des classes.

En ce jeudi 1^{er} septembre 2016, c'était la première rentrée dans les locaux de la nouvelle école primaire de Maligny, accueillant tous les élèves du SIVOS regroupant les villages de La Chapelle-Vaupelteigne, Lignorelles, Maligny et Villy.

A l'ancien bâtiment fraîchement ravalé, et ses deux classes existantes, est venu s'ajouter la nouvelle construction avec trois classes, de la maternelle au CP, un bureau du directeur et une salle de repos pour les petits.

L'ancien préau a été rénové et l'ensemble des cinq classes a pu être terminé à temps pour la rentrée et de nombreux parents accompagnaient leur enfant ce matin, même s'il n'était plus un « bout'chou ».



Inauguration de l'école Pierre Perret.

Samedi 15 octobre 2016, la toute nouvelle école primaire de Maligny était inaugurée en présence du célèbre chanteur, de nombreux élus, des élèves des quatre villages du regroupement pédagogique, désormais tous scolarisés sur un même site, de leurs parents et des enseignants.

Après les discours, Pierre Perret, accompagné par les enfants, a entonné quelques-unes de ses chansons, « La cage aux oiseaux », « Donnez-nous des jardins », « Lily » et « Les jolies colonies de vacances », pour la plus grande joie des présents.

Une vidéo de l'inauguration et des photos sont visibles sur le site « tv-diffusion.fr ».



Le marronnier et le tilleul. (16/12/2016)

Ils vivent leurs derniers instants. Le marronnier et le tilleul de l'Espace Lafarge, deux arbres centenaires, vont être prochainement abattus, même si ce n'est pas de gaieté de cœur, car les conserver amènerait à prendre des risques inconsidérés à la prochaine tempête.

Bactéries, champignons, cavité et branches mortes, l'expertise réalisée n'a fait que confirmer les craintes de la municipalité.

Ils seront remplacés mais leur port altier et leur ombre nous manqueront pendant un certain temps.



Deux grands arbres abattus.

Par un temps glacial, ces 17 et 18 janvier 2017, ont été coupés le marronnier et le tilleul, deux arbres centenaires de l'Espace Lafarge qui menaçaient la sécurité des habitants (Voir article précédent).

Un élagueur professionnel à la fois alpiniste et bûcheron a virevolté de branche en branche et coupé en petits morceaux la ramure puis le tronc de ces arbres.

Le fût du marronnier ne tenait plus que par un fil, quelques centimètres d'aubier, tandis que le cœur à la base n'était plus qu'une éponge. Il avait encore résisté à la tempête du 12 janvier mais il avait dû jeter ses dernières forces dans la bataille.

Pour le tilleul, moins imposant que son voisin, c'était sa « voilure » qui inquiétait, même si son cœur était aussi en train de se creuser. Son abattage a été plus rapide.

Place à la replantation avec un bel arbre dont l'essence reste encore à déterminer.





Plantation à l'Espace Lafarge. (24/03/2017)

Après l'abattage des deux arbres centenaires malades et dangereux, la municipalité a fait replanter un marronnier à fleurs rouges afin que le parc retrouve, non pas son air d'antan, le temps qui passe ne revient pas, mais une sève nouvelle.

Souhaitons longue vie à cet être végétal ! Qu'il prenne goût à son nouvel habitat et nous offre bientôt couleur attrayante et ombre protectrice !



Des cigognes à Maligny.

Mercredi 12 avril 2017, en fin d'après-midi une bande d'une vingtaine de cigognes blanches a fait étape à Maligny, sur les bords du Serein, dans les prés ou au faîte des arbres.

En empruntant le chemin de la Mothe au Challat, et en restant à bonne distance, on a pu observer ces volatiles jusqu'au lendemain où ils ont repris leur route vers des contrées plus septentrionales.

Ces cigognes, en migration pré-nuptiale, de retour d'Afrique, après avoir traversé la Méditerranée au détroit de Gibraltar puis l'Espagne, avec un vol de 500 km/jour regagnaient-elles l'Alsace, les Hauts de France ou des pays d'Europe, plus au Nord ?



Le pont de Picardie. (Juin 2017)

Les travaux permettant un bon écoulement des eaux du ru des Vaurelaines, en cas de fortes précipitations, sont en cours, au niveau de la rue de Picardie.

La buse jadis posée dans le lit du ru a été retirée puis un premier pont de trois mètres de large a été coulé pour la remplacer.

Il reste maintenant à démolir le pont existant et à le refaire avec une seule arche de trois mètres de passage également.



AUTRES MANIFESTATIONS ou EVENEMENTS non relatés dans les articles « A la Une »

Repas des Séniors

Repas offert par la Commission Communale d'Aide Sociale à tous les aînés de Maligny, à partir de 70 ans. Il se déroule en collaboration avec Villy et les organisateurs avaient fait appel au chef Stéphane Camu, traiteur à Ormoy, pour régaler les convives en ce mercredi 26 octobre 2016.



11 Novembre 2016

Pour commémorer l'armistice mettant fin à la Grande Guerre (1914-1918), la municipalité avait convié toute la population à participer au défilé pour déposer des gerbes aux deux monuments aux morts de la commune. En 2016 nous avons eu une pensée particulière pour les « enfants de Maligny » qui ont perdu la vie en 1916 en effectuant leur devoir pour la France : Paul Delacroix, Marin Briller, Laurent Lécullier, Roger Roblot et Léon Tixier.



Vœux du maire

Vendredi 6 janvier, le conseil municipal avait convié tous les habitants à fêter la nouvelle année au Caveau. Au cours de cette soirée, le maire a rappelé les différents travaux effectués dans l'année écoulée et donné les orientations pour 2017. Les parents des enfants nés en 2016 se sont vu remettre un cadeau personnalisé, un peignoir brodé au nom de leur nouveau-né. Pour cette séance de vœux, dégustation de la cuvée municipale agrémentée d'amuse-bouche et de petits fours pour le plaisir des papilles. L'épidémie de grippe n'ayant pas épargné Maligny, de nombreuses personnes n'ont, malheureusement, pas pu se déplacer.



Cérémonie du 8 mai 2017



Cérémonie toujours un peu moins suivie que le 11 novembre mais traditionnelle avec lecture d'un discours et sonnerie aux morts lors de l'hommage rendu aux victimes de la seconde guerre mondiale.

Fête des voisins

Elle a eu lieu le 26 mai et a été organisée dans trois quartiers : Halle Lafarge, Picardie et Place du lavoir. Pour cette fête, quelques responsables prévoient tables et bancs et vient qui veut, en apportant ce qu'il veut, boisson et, ou nourriture.

On y retrouve les habitués mais aussi des nouveaux. Tout le monde est bien accueilli, alors si vous n'avez jamais fait l'expérience de ce moment de convivialité et de meilleure connaissance de vos voisins proches ou moins proches, laissez-vous tenter à quitter votre domicile ce soir-là. En 2018, la date devrait être fixée au 25 mai.



Les voisins de la Place du lavoir



Les voisins espace Lafarge

Fête de la musique

Encore une occasion pour la population de se retrouver, en assistant à un concert gratuit. La municipalité avait choisi deux artistes pour fêter dignement l'arrivée de l'été : Yvon Vocoret à la trompette et Dominique Balcaen à l'accordéon. Ces deux musiciens ont exécuté avec virtuosité des variétés des années 60, des grands classiques de la trompette et de l'accordéon, des œuvres de Gounod et des compositions inédites. Ce concert a eu lieu à l'église qui a le mérite d'offrir une excellente sonorité, un abri en cas de pluie ou de canicule comme c'était le cas cette année. Après le concert, le pot de l'amitié était offert à tous les participants dans la salle Lafarge.



Feu de la St Jean



Le comité des fêtes avait préparé un immense tas de palettes qui laissait espérer un magnifique feu de St Jean. Hélas, les conditions climatiques n'ont pas permis son embrasement, à la grande déception du public. La sécheresse, les récoltes non coupées à proximité rendaient l'exercice dangereux.

Si le feu a été repoussé au week-end du 15 août, la soirée a bien eu lieu autour de la piste de danse et de la buvette et les spots ont remplacé la lumière du brasier.

Festivités du 14 juillet

Programme traditionnel commençant à midi, au Lavoir, par le méchoui organisé par les sapeurs-pompiers, des experts en matière de feu, ici pour cuire les gigots mais aussi pour offrir aux convives un repas de qualité. On retrouvera les mêmes à la manœuvre le soir pour le feu d'artifice offert par la municipalité.

Vers 16H30, le Comité des Fêtes proposait des jeux gratuits pour les enfants à l'Espace Lafarge. Le château gonflable connut le succès habituel tout comme la pêche à la ligne.

Vin d'honneur offert par la municipalité. Ensuite, le Comité des Fêtes tenait buvette et restauration en attendant la Banda qui allait entraîner tout le monde au travers du village pour une retraite aux flambeaux au rythme de la samba. Le feu d'artifice, point d'orgue de la soirée, voyait une foule nombreuse s'extasier devant les fusées multicolores mais la nuit ne faisait que commencer puisque le Comité des Fêtes avait prévu un bal en plein air à l'espace Lafarge. Les accents de la fête nationale ont retenti tard dans la nuit.



PLUS INSOLITE



Durant l'été et avant la course de voitures d'octobre, d'étranges véhicules ont traversé notre commune. Il s'agissait de vélos mobiles partis d'Allemagne pour traverser la France.

INCIVILITES

A Maligny, comme dans de nombreux villages les incivilités se multiplient. Elles vont du simple non respect des règles du « vivre ensemble » à des actes qui relèvent de la dégradation volontaire.

Je ne reviendrai pas sur le problème du stationnement et des habitants qui stationnent leurs véhicules dans la rue sans se préoccuper s'ils gênent leur voisin ou s'ils empêchent une sortie de garage. Il y a aussi ceux qui se garent sous les panneaux stationnement interdit ou sur les emplacements réservés aux utilisateurs de la mairie.

Je ne m'attarderai pas sur le vol ou l'arrachage des fleurs de la commune. Tout cela fait partie du quotidien.

Par contre, nous relevons des faits plus graves qui relèvent de la petite délinquance. Pour la troisième année consécutive, les toilettes du chalet des sports ont été saccagées : poubelle défoncée, dévidoir papier arraché, local souillé et robinet extérieur cassé. Chaque fois les réparations ont un coût pour la collectivité. Agacés par le renouvellement de ces actes, nous avons décidé de fermer ces toilettes publiques en dehors des manifestations.



Plus récemment, dans la nuit du 22 au 23 juillet, une bande d'énergumènes a arraché les rétroviseurs de nombreuses voitures stationnées rue Chantepime et Chemin de Beaune. Heureusement, l'éclairage public étant allumé, un administré a eu le réflexe de prendre les auteurs en photo. Le travail des gendarmes a été facilité et ils ont obtenu des aveux dès le lendemain.

A deux reprises, les panneaux, signalant le Serein sur le grand pont, ont disparu. Sans doute sont-ils en train de voguer au fil de l'eau ?

Pourquoi de telles attitudes ? Dans la plupart des cas, ces adolescents pris séparément sont d'une grande gentillesse. Mais une fois en groupe ils deviennent imprévisibles et sont capables de bien des excès.

LES GELEES DU PRINTEMPS 2017

La viticulture est le moteur économique essentiel pour notre village et notre région. Pour la deuxième année consécutive, notre vignoble a souffert des aléas climatiques.



En 2015, la grêle a ravagé de nombreux secteurs de notre finage. A peine remis de ce coup dur, les gelées noires du printemps ont touché la majorité de nos vignes. Face aux températures quasi hivernales (-5 à -7°) et à leur durée, il était pratiquement impossible de sauver la récolte dans les zones non protégées.

Des moyens de protection existent. L'aspersion tout d'abord. Sans doute le moyen le moins polluant mais qui nécessite la proximité d'une réserve d'eau. Puis les chaufferettes ou les bougies, beaucoup plus polluantes et qui enveloppent le paysage dans un épais nuage de fumée noirâtre et grasse. Il semblerait que cette année, il était difficile de trouver des bougies dans le commerce.

Ligny-le-Châtel vu du haut des Chaumes



Il reste alors le système du « sauve qui peut » qui consiste à brûler tout ce qui peut produire de la chaleur. C'est ce qui s'est produit ce printemps où nous avons vu les amas de paille et les pneus calcinés le long des chemins mais aussi un nuage de fumée âcre planer sur nos villages.

Les vignerons sont conscients du problème et recherchent des moyens plus compatibles avec le respect de notre environnement. Plusieurs systèmes sont à l'étude comme les éoliennes mobiles ou les câbles chauffants. Ils ont un coût élevé et ne peuvent pas garantir la sauvegarde de la récolte en cas de température très basse.

Face aux difficultés et la mise à mal des trésoreries, il ne faudrait pas tomber dans la facilité et négliger l'impact environnemental de la protection contre le gel. Actuellement des cathédrales de ballots de paille fleurissent aux quatre coins du finage. Je n'en connais pas la destination mais je redoute le pire pour le prochain printemps. Espérons qu'il soit doux et permette une récolte abondante et un horizon lumineux pour le bonheur de tous.



COMMISSION ENVIRONNEMENT

L'ensemble du Conseil Municipal a pris cette décision, ô combien difficile, d'abattre les deux grands arbres, qui occupaient depuis de nombreuses années la place Lafarge.

Ils ont été conservés lors de la création de cette place, aujourd'hui très animée par les enfants du village notamment. Mais ils n'auront pas survécu à l'agression lente et fatale des champignons phytophages dont ils étaient victimes.

Alors depuis février dernier, cette place est occupée par un marronnier à fleurs rouges qui semble s'être bien adapté à la situation géographique et qui bientôt apportera de l'ombre. Avec les soins et le respect que tous nous lui apporterons, il pourra se développer en ce lieu pendant plusieurs décennies et même au-delà.

Nous avons le projet d'apporter un peu d'ombre salvatrice, lors des chaudes journées de printemps, auprès du nouveau groupe scolaire « Pierre PERRET » et le long de la Rue des Coteaux Fleuris en plantant quelques tilleuls ou autres essences adaptées.

Par ailleurs, nous engagerons bientôt une étude de gestion des eaux ruisselantes du fossé dit de Bacarat (ru des Vaurelaines) avec le concours du syndicat de la Vallée du Serein et de l'IER (Institut pour l'Entretien des Rivières).

Le verger des enfants se verra orienté plutôt vers des replantations de pommiers pour les arbres qui n'ont pas survécu.

Dans le cadre du concours des maisons fleuries, la commission, après avoir arpenté les rues du village, a retenu sept candidats qui seront invités personnellement et remerciés lors de la présentation des vœux de M. le Maire en janvier prochain.

Le chemin dit « de la plage » est redevenu carrossable après les dernières inondations qui l'ont endommagé gravement. Il est de nouveau agréable de s'y promener à pied, à cheval ou à vélo.



ETAT-CIVIL

NAISSANCES

ALLOUCH Anissa
Née le 11 juillet 2016 à Auxerre

COSTA SILVA Bruno
Né le 28 juillet 2016 à Auxerre

DIAS Jules
Né le 20 septembre 2016 à Auxerre

DECES

BONNENFANT Suzanne
Décédée le 19 avril 2016 à Auxerre

BRISON Michel Germain
Décédé le 26 janvier 2016 à Auxerre

**CLERC veuve BORDET Georgette
Martialine**
Décédée le 19 décembre 2016 à Auxerre

ROBLOT Noël Jean
Décédé le 2 avril 2016 à Auxerre

MARIAGES

DE OLIVIERA Carlos Manuel
et
PELLERIN Vanessa Viviane Jeannine
16 juillet 2016 à Maligny

MINET Julien Roger Jacques
et
GRAILLOT Cécile Gilberte
9 juillet 2016 à Maligny

ONDONGO NGUEKOU Guy Lux
et
REGNAULT Anita Antoinette Danielle
8 octobre 2016 à Maligny

Année 2016

REUNION DU JEUDI 28 JUILLET 2016

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 18h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Maire.

Présents : Luc NOLET. Maurice BARBE. Philippe SODOYER Olivier SAVARY (adjoints). Florence CHAMON. Bruno DI BLAS. Danièle BROUIN. Denis LOROT. Xavier RATTE. Lénia HOUEL. Damien GAUTHIER. François TURCIN. (conseillers municipaux).

Absents excusés : Thierry CORBERON (pouvoir G.ARNOUITS). Xavier DUCHET (pouvoir D.BROUIN).

Secrétaire de séance : Luc NOLET.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui appelle une observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

CONSEQUENCES DES INTEMPERIES DU 13 MAI

Le dossier de Maligny est passé à la commission nationale qui a donné un avis favorable. Notre requête a été soumise au ministre de l'agriculture lors de sa visite.

Pont sur le ru des Vaurelaines (rue de Picardie).

Lors de l'orage du 13 mai, ce sont les entraves qui ont aggravé le phénomène du flux important d'eau, notamment la buse d'un diamètre de 0.80m posée sous une terrasse avant le pont.

Il est proposé de casser le pont et la terrasse et de couler une dalle en béton. Toutefois, il faut que la commune soit propriétaire de l'ensemble du terrain.

François TURCIN - recreuser le ru des Vaurelaines ; « bomber » le pont des Vaurelaines, mettre un busage préfabriqué en forme de U.

Gérard ARNOUITS rappelle que ce sont des travaux réalisés dans l'intérêt collectif.

Question aux élus : qui serait d'accord pour que la commune intervienne sur le pont et la terrasse, qui serait achetée à son propriétaire pour l'euro symbolique, en lui en laissant la jouissance, étant entendu qu'aucune construction ne serait autorisée si ce n'est la pose d'une grille pour assurer la sécurité (définir des modalités d'utilisation de la terrasse) ? Le vote donne 14 voix pour, et une abstention (X.DUCHET).

Travaux sur la commune suite à l'orage : réfection du busage du pluvial rue des Plantes, quelques chemins

Lénia HOUEL demande si les travaux ont été budgétés.

Danièle BROUIN demande si le programme de travaux prévu par la commission voirie va être maintenu.

BATIMENTS

Groupe scolaire – les élus sont informés qu'une subvention, au titre de l'aide à l'investissement, d'un montant de 65 084€, soit 40% d'un montant de travaux de 162 710€ nous a été allouée pour la cour et les abords de l'école.

Garage du car – une deuxième sortie n'étant pas obligatoire pour l'école, le garage peut être utilisé pour partie par les pompiers. Ces derniers se proposent de monter une cloison afin de laisser un espace de rangement aux écoles et demandent si la commune pourrait financer l'achat des fournitures. Les élus émettent un avis favorable à cette requête.

François TURCIN – si la réglementation venait à changer ?

Dans ce cas la commune reprendrait la partie occupée par les pompiers.

INFORMATIONS DIVERSES

BAC (Bassin d'Alimentation du Captage) – un mini remembrement est proposé autour du BAC du Moulin des Fées afin de préserver le captage. A ce jour, 80 hectares sont enherbés et 249 hectares en culture raisonnée. Toutefois, le bassin versant est d'environ 2 000 hectares sur 6 communes : Méré, Dyé, Maligny, Varennes, Carisey et Ligny-le-Châtel. Aussi, il est proposé un mini remembrement afin que les cultures bio ou raisonnées soient au plus près du captage et sur la totalité de la surface du bassin versant, si possible.

Si les communes sont favorables, une commission sera créée. Elle devra être composée d'un élu, de 2 exploitants désignés par le conseil municipal et 2 désignés par la Chambre d'agriculture, par commune.

Gérard ARNOUITS propose de réunir les exploitants en septembre afin de recueillir leur avis.

QUESTIONS DES ELUS

Gérard ARNOUITS évoque la visite de Monsieur LE FOLL, Ministre de l'Agriculture qui a rencontré des viticulteurs de toutes les régions viticoles de notre secteur : Chablis, Irancy, Saint Bris

Danièle BROUIN demande quand le banc à la plage sera installé.

François TURCIN signale que de la végétation envahit les trottoirs rue Auxerroise.

Lénia HOUEL informe des dégradations subies par un véhicule entreposé dans un terrain. A ce propos, il est rappelé que le dépôt de véhicule est interdit en zone 1AU.

Gérard ARNOUITS informe les élus des soucis rencontrés avec la maison sise 15 grande rue pour laquelle nous n'arrivons pas à avoir connaissance de tous les héritiers.

Séance levée à 20h 10mn.

REUNION DU MARDI 6 SEPTEMBRE 2016

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Maire.

Présents : Luc NOLET. Maurice BARBE. Philippe SODOYER Olivier SAVARY (adjoints). Florence CHAMON. Bruno DI BLAS. Danièle BROUIN. Denis LOROT. Xavier RATTE. Thierry CORBERON. (conseillers municipaux).

Absents excusés : François TURCIN (pouvoir T.CORBERON). Xavier DUCHET (pouvoir D.BROUIN). Lénia HOUEL (pouvoir G.ARNOUITS).

Secrétaire de séance : Damien GAUTHIER.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui n'appelle aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

BATIMENTS

Groupe scolaire

Le marché était de 1 129 033.69€ TTC, les paiements à ce jour s'élèvent à la somme de 1 128 195.17€.

Cour

Le marché s'élève à la somme de 119 005.84€ TTC, les paiements à ce jour s'élèvent à la somme de 118 487.68€ TTC.

Inauguration, le samedi 15 octobre, à 16h, par M.Pierre PERRET. Luc NOLET apprendra des chants aux enfants pendant les NAP.

Bâtiment, sis 32 grande rue : l'électricité a été faite mais reste encore la peinture au plafond.

Garage : les pompiers ont aménagé le garage du car pour un coût de 646.74€ TTC. Les fournitures ont été payées par la commune et la mise en œuvre assurée par les pompiers.

Info diverse : à la sortie de l'école, le maire a été interpellé par des parents par rapport à la répartition des enfants dans les cours. Toutefois, la mairie n'est pas compétente sur le sujet.

VOIRIE

Travaux non prévus réalisés à ce jour ou à réaliser : chemins : de la montée, des nageoires, des Pierrettes, Fourchaume, des Forêts ; rue de Picardie, pont des Vaurelaines, buses pluviales rue des plantes, curage de fossés et entretien de chemins suite à l'orage.

Florence CHAMON demande où en est le dossier de catastrophe naturelle.

Le dossier devrait être traité lors du prochain conseil du ministre, le 22 septembre prochain.

QUESTIONS DIVERSES

Danièle BROUIN informe les élus d'un article paru dans l'Yonne Républicaine que des pêcheurs professionnels pourraient être autorisés dans le Serein.

Course cycliste : cette année il y a eu 79 adultes et 20 jeunes.

Marché de Noël : Thierry CORBERON souhaiterait utiliser le lavoir afin de réaliser des décorations pour le marché de Noël.

Bulletin municipal : l'impression a été réalisée par Voluprint.

Séance levée à 22h 05mn.

REUNION DU LUNDI 24 OCTOBRE 2016

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Maire.

Présents : Luc NOLET. Maurice BARBE. Philippe SODOYER Olivier SAVARY (adjoints). Florence CHAMON. Bruno DI BLAS. Danièle BROUIN. Denis LOROT. Xavier RATTE. Thierry CORBERON. François TURCIN. Xavier DUCHET. Lénia HOUEL. Daniel BROUIN (conseillers municipaux).

Secrétaire de séance : Damien GAUTHIER.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui n'appelle aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

VOIRIE

Rue des Maisons Rouges

Des remarques ont été faites par un riverain quant à la qualité de la réfection de la chaussée.

Commission d'aménagement foncier

Lors de la réunion du conseil municipal du 28 juillet dernier il avait été évoqué la création d'une commission d'aménagement foncier afin de faire un aménagement parcellaire sur le bassin de captage du Moulin des Fées.

Il avait été convenu que les agriculteurs et viticulteurs de la commune seraient consultés ce qui a été fait le mardi 18 octobre dernier.

Une révision de la zone d'appellation est en cours.

Les agriculteurs et viticulteurs sont peu favorables mais souhaitent être partie prenante.

Danièle BROUIN demande quel est l'objectif de cette opération. Est-il possible de trouver d'autres solutions pour limiter la pollution de la source ?

Gérard ARNOUITS – rapprocher du captage toutes les cultures environnementales.

Denis LOROT demande qui finance ce projet. Agence de l'eau et Département pour l'étude.

Olivier SAVARY précise que la commune pourra toujours refuser le projet après son étude.

Les élus par 14 voix pour et une abstention (T.CORBERON) acceptent de participer à ce projet.

Les délégués choisis pour représenter la commune seront nommés après ceux de la Chambre d'Agriculture.

Catastrophe naturelle

Par arrêté du 16 septembre 2016, publié au JO le 20 octobre 2016 notre commune a eu une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

QUESTIONS DIVERSES

Evaluation des risques professionnels

Nous sommes dans l'obligation d'établir un document unique d'évaluation des risques professionnels.

Le Centre de Gestion de l'Yonne peut réaliser cette prestation.

Groupe scolaire Saint Joseph – 3 enfants de Maligny étant scolarisés dans cet établissement, il nous est demandé de participer aux frais de scolarité.

Les élus refusent de participer à ce financement.

INFORMATIONS DIVERSES

Droit des sols : Depuis le 1^{er} janvier 2016, la DDE n'instruisant plus les documents d'urbanisme, cette tâche a été confiée à une Communauté de Communes. Le coût de cette prestation pour notre commune devrait s'élever à la somme de 2 213.61€. Le calcul a été fait à partir des documents délivrés en 2014, transformés en équivalent permis de construire, soit 15 actes.

SDEY – le compte rendu de la réunion du 19 avril dernier est remis aux élus.

Commission communication – une réunion a été organisée le 12 août 2016, le compte-rendu est remis aux élus.

Girodmédias – la visite des panneaux signalétique a été faite le 22 septembre.

Fontaine – la visite périodique a été effectuée le 6 septembre.

Subventions – le Service de soins à domicile, le Comité des Fêtes et l'association des conjoints survivants remercient la municipalité pour l'octroi d'une aide.

CCPC – la commission environnement organise une réunion sur la collecte sélective le mercredi 9 novembre à 18h 30mn dans la salle communautaire.

Cérémonie commémorative de l'Armistice – la cérémonie aura lieu le vendredi 11 novembre à 11h.

QUESTIONS DES ELUS

- Lénia HOUEL demande qui s'occupe de Maurice TUPINIER et de la maison de Maurice LECUILLER.
- Inauguration de l'école –aucun écho sur cette manifestation (les invitations ont été adressées par courrier aux officiels et par mél aux parents). Une vidéo est accessible sur le site de la mairie.
- Thierry CORBERON souhaiterait mettre des décorations dans la grande rue pour le marché de Noël.

Séance levée à 22h 30mn.

REUNION DU MARDI 13 DECEMBRE 2016

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Maire.

Présents : Luc NOLET. Maurice BARBE. Philippe SODOYER. Olivier SAVARY (adjoints). Florence CHAMON. Danièle BROUIN. Denis LOROT. Xavier RATTE. Thierry CORBERON. François TURCIN. Xavier DUCHET. Lénia HOUEL. Damien GAUTHIER. (conseillers municipaux).

Absent excusé : B.DI BLAS (pouvoir D.LOROT).

Secrétaire de séance : Danièle BROUIN.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent.

Xavier DUCHET précise que des réponses avaient été apportées à la question qu'il avait posée sur le pont, à savoir : qu'une réunion avec les riverains pourrait être faite ...

Il est passé à l'ordre du jour.

C.C.C.V.T.

L'arrêté de création de la Communauté de Communes de Chablis, Villages et Terroirs est remis aux élus ainsi que les statuts des communautés de communes dont elle est constituée.

Au 1^{er} janvier la communauté de communes sera compétente en matière de :

- développement économique dont la promotion du tourisme
- aménagement de l'espace
- création, entretien et fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage
- collecte et traitement des déchets ménagers

La nouvelle entité dispose d'un délai d'un an pour décider d'exercer de manière totale ou partielle les compétences optionnelles ou de les restituer aux communes.

Elle dispose d'un délai de 2 ans pour décider d'exercer les compétences facultatives de manière totale ou partielle ou de les restituer aux communes.

Pour notre commune, le nombre de délégués passe de 3 à 2. La législation prévoyant de suivre l'ordre du tableau, M. Luc NOLET ne sera plus délégué communautaire.

Le président sera élu, le 16 janvier prochain.

T.P.U. – la C.C.C.V.T. sera soumise à la taxe professionnelle unique. La communauté de communes percevra à la place de notre commune cette taxe soit un montant total de 120 896€ et nous reversera cette somme sous forme de dotation l'année N. Toutefois, cette somme n'évoluera plus pour notre commune.

Par contre les taux de toutes les communes seront uniformisés sur 6 ans. Le taux de la CFE sera de 21.45%, les taux à ce jour allant de 16.97% à 31.68%.

Il est demandé aux élus de réfléchir à l'avenir de la commune, de réfléchir sur les options à prendre pour continuer à développer la commune sachant que toute activité économique ne rapportera plus de recette à la commune mais à l'intercommunalité.

QUESTIONS DIVERSES

S.I.V.U. du Moulin des Fées

Il est remis à chacun le rapport sur le traitement et la distribution de l'eau potable pour l'année 2015.

Le prix de revient du m³ d'eau est à 1.61€ HT. Il est revendu à 1.83€ HT le m³.

Danièle BROUIN demande si les analyses varient en fonction des intrants.

Gérard ARNOUITS rappelle que l'eau distribuée est toujours conforme puisqu'elle est traitée. Quand il est déconseillé de consommer de l'eau pour les femmes enceintes et les nourrissons c'est parce qu'il y a des travaux sur l'unité de traitement de l'eau.

S.A.E.P. du Moulin des Fées

Le Préfet ayant fusionné le SIVU du Moulin des Fées et le SIAEP de Ligny-le-Châtel, le nouveau syndicat créé sera composé de 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant par commune.

Les délégués titulaires seront : G.ARNOUITS et X.RATTE, le délégué suppléant sera P.SODOYER.

SUBVENTIONS

Différents organismes nous sollicitent pour le versement d'une subvention, à savoir : Le CIFA, le CFA et la prévention routière. Les élus refusent de donner une suite favorable à ces demandes.

Groupe scolaire

Notre député, Jean-Yves CAULLET, sur la réserve parlementaire dont il dispose, nous a alloué une somme de 3 000€ pour l'achat de matériel scolaire informatique (vidéo projecteur, tablettes et portables).

Cette aide doit représenter au maximum 80% de la dépense HT qui devra donc être au minimum de 3 750€ HT.

Un devis a été demandé pour l'achat de 4 vidéos projecteurs, 5 ordinateurs portables et 5 tablettes.

COMPTE-RENDUS DE REUNIONS

S.D.E.Y. – Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne. Il est remis aux élus le compte-rendu de la réunion du 26 octobre dernier.

Luc NOLET informe les élus qu'une borne électrique sera installée sur Chablis.

Syndicat du bassin du Serein – une réunion a été organisée le 11 octobre à Ligny-le-Châtel.

INFORMATIONS DIVERSES

Unité de l'eau – la dernière analyse du 17 octobre est remise à chacun.

Manifestations – le calendrier des fêtes de l'année 2017 est remis à chacun.

Environnement – les 2 arbres de l'espace Lafarge qui deviennent dangereux, une expertise ayant été faite, seront abattus la 3^{ème} semaine de janvier, si le temps le permet.

Sapins – Gérard ARNOUITS propose qu'un avis soit mis sur le site de la mairie pour offrir les sapins de l'espace Lafarge aux habitants.

Séance levée à 22h 15mn.

REUNION DU MARDI 24 JANVIER 2017

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Maire.

Présents : Luc NOLET. Maurice BARBE. Philippe SODOYER. Olivier SAVARY (adjoints). Florence CHAMON. Danièle BROUIN. Bruno DI BLAS Denis LOROT. Xavier RATTE. Thierry CORBERON. Xavier DUCHET. Damien GAUTHIER (conseillers municipaux).

Absents excusés : Lénia HOUEL (pouvoir D.BROUIN). François TURCIN (pouvoir M.BARBE).

Secrétaire de séance : Xavier DUCHET.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent.

VOIRIE

Grande rue – les services techniques du Conseil Départemental proposeront la réfection d'une partie de la Grande rue, du Grand Cotat au monument aux morts. Attendre la décision du Conseil Départemental.

SUBVENTIONS

Les élus passent au vote des subventions allouées aux associations. Il est décidé de maintenir les mêmes montants que l'an passé, à savoir :

SUBVENTIONS	BP 2017
Aide à domicile	400 €
Amicale des pompiers	800 €
Ass, Sportive du Serein (football)	200 €
Club de l'Amitié (séniors)	275 €
Comité des fêtes	650 €
Comité pour la mémoire	100 €
Conjoints survivants	120 €
Coopérative scolaire	200 €
Croix rouge	150 €
Judo Club cantonal	150 €
Soins infirmiers à domicile	475 €
Tennis Club	180 €

Une réflexion sera menée pour décider de la pérennité ou non de la course cycliste avant l'élaboration du calendrier des fêtes.

ADAVIRS – cette association nous sollicite pour l'octroi d'une aide. Les élus émettent un avis défavorable.

Captage du Moulin des Fées

Il est remis aux élus un courrier du Conseil Départemental relatif à la création d'une Commission Intercommunale d'Aménagement foncier pour le captage d'eau potable du Moulin des Fées.

La commune doit nommer afin d'être représentée :

- le maire ou un conseiller municipal désigné par lui.
- deux propriétaires titulaires de biens fonciers non bâtis dans la commune, ainsi qu'un suppléant, élus par le Conseil Municipal.

Taxe professionnelle unique - La taxe professionnelle nous était versée mensuellement. Elle a été supprimée au profit d'une TPU au bénéfice de la CCCVT, charge à cette collectivité de nous reverser un montant de compensation. Toutefois, la somme qui nous est due ne nous sera pas versée au 12^{ème} en 2017. A partir de 2018 la périodicité pourrait être différente.

Ecole maternelle - 2 visites ont été effectuées par l'agence immobilière « Laforêt », à suivre.

Domanys nous informe continuer les ventes de pavillons, rue du Chardonnay.

Bouygues nous informe qu'internet est disponible sur notre commune (3G).

S.D.I.S. – le contingent incendie passe de 26 725.69€ en 2016 à 26 222.36€ pour 2017.

I.N.S.E.E. – la population totale de notre commune est de 822 habitants (796h. pour la population municipale et 26h. comptés à part).

Girodmédias – aucun incident n'a été signalé lors de la dernière visite périodique.

Espace Lafarge – les arbres ont été abattus, les souches seront arrachées en fin de semaine.

Il est proposé de planter un marronnier à fleurs rouges. Les élus émettent un avis favorable.

Scolarité – G.ARNOUITS informe les élus avoir rencontré la DASEN de notre secteur, lundi dernier.

Il a été demandé au directeur de l'école de chiffrer le matériel à acquérir cette année.

Séance levée à 22h 15mn.

REUNION DU LUNDI 20 MARS 2017

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 18h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Maire.

Présents : Luc NOLET. Maurice BARBE. Philippe SODOYER. (adjoints). Danièle BROUIN. Bruno DI BLAS. Denis LOROT. Xavier RATTE. Thierry CORBERON. Xavier DUCHET. Damien GAUTHIER (conseillers municipaux).

Absents excusés : Lénia HOUEL (pouvoir D.BROUIN). François TURCIN (pouvoir T.CORBERON). Florence CHAMON (pouvoir M.BARBE). Olivier SAVARY (pouvoir D.GAUTHIER).

Secrétaire de séance : T.CORBERON.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui ne donne lieu à aucune observation.

BATIMENTS

Réunion du 20 février – Le compte-rendu de la commission est remis à chacun et commenté par G.ARNOUITS.

VOIRIE

Réunion du 24 février – Le compte-rendu de la commission est remis à chacun.

Pont de la rue de Picardie - La Préfecture nous a adressé l'accusé réception de la demande de subvention au titre de la DETR. Toutefois, il est précisé que cet accusé de réception ne vaut pas promesse de subvention.

L'entreprise CESHIN devrait commencer fin mars, début avril la démolition des ouvrages.

Le syndicat du bassin du Serein nous a adressé un courrier dans lequel il s'engage à demander à son bureau la réalisation d'une étude qui comporterait différentes analyses du bassin versant.

Grande rue – le Département devrait refaire la couche de roulement de la Grande rue, du Grand Cotât à la rue de Méré, au cours de l'année.

X.RATTE demande si les tampons de la Grande rue seront refaits. Leur réfection n'est pas prévue.

D.BROUIN signale que les tampons de la rue du Moulin sont bruyants.

C.C.C.V.T.

P.L.U.i.

Il est rappelé aux membres présents que la loi ALUR du 27 mars 2014 prévoit le transfert de compétence en matière de PLU (ou de documents d'urbanisme tenant lieu de PLU, dont la carte communale) : il s'agit d'un transfert de plein droit dès le 27 mars 2017.

Les conseillers municipaux pourront refuser par délibération :

Si 25% des communes, représentant 20% de la population totale des communes concernées s'y opposent.

Dès lors que leurs conseils municipaux délibéreront dans les trois mois précédant l'échéance légale (du 26 décembre 2016 au 26 mars 2017).

Il est demandé aux élus s'ils souhaitent conserver la compétence urbanisme. Chacun s'exprime et il est passé au vote.

14 élus sont pour conserver la compétence urbanisme et 1 abstention (P.SODOYER).

C.L.E.C.T.

Une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées doit être créée au sein des communautés de communes qui appliquent le régime fiscal de la Taxe Professionnelle Unique.

Son rôle est uniquement de procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à l'EPCI.

Elle procédera ainsi en 2017 à l'établissement des montants d'attribution de compensation aux communes membres.

La commission dresse un rapport d'évaluation à la majorité qualifiée (soit les deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou inversement).

Une commission a donc été créée au sein de la CCCVT.

Les communes de 0 à 999 habitants bénéficient d'un siège.

Il y a donc lieu de nommer un représentant titulaire et un représentant suppléant pour notre commune.

Gérard ARNOUITS (délégué titulaire) et Luc NOLET (délégué suppléant) sont nommés.

Notre commune a perçu 356 593€ de fiscalité et percevra 244 415€ en 2017. La communauté de communes percevra la CFE, une partie de la taxe d'habitation et toutes les taxes annexes liées à la CFE. La communauté de communes compensera à hauteur de 120 929€. Toutefois, cette dotation qui devrait nous être reversée à partir du mois d'avril, n'augmentera plus. Elle sera identique tous les ans, peu importe si de nouvelles entreprises s'implantent ou non sur notre commune.

C.I.I.D.

La Communauté de Communes de par le passage en fiscalité économique unique doit mettre en place une commission intercommunale des impôts directs à l'instar de celles en place dans les communes.

Cette commission sera en charge de l'évaluation foncière des locaux commerciaux uniquement en lien avec la CFE (les autres taxes restent de la compétence de la commission communale des impôts).

La commission doit être composée de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants issus des conseils municipaux et 1 commissaire titulaire et 1 commissaire suppléant extérieurs au territoire des communes de la CCCVT.

Le président de cette commission sera le président de la Communauté de Communes.

Afin de désigner les contribuables qui siègeront au sein de cette commission, il nous est demandé de proposer 2 personnes (1 titulaire et 1 suppléant) ainsi qu'une personne extérieure aux communes de la communauté de communes, à savoir que les commissaires doivent être de nationalité française, âgés de plus de 25 ans, être inscrit au moins sur un rôle d'impôt de la commune et avoir une bonne connaissance de la commune.

Gérard ARNOUITS (délégué titulaire). Luc NOLET (délégué suppléant) sont proposés.

Il est remis aux élus le compte-rendu de la réunion de la CCCVT du 9 février 2017.

GROUPE SCOLAIRE

Nous avons contracté une ligne de trésorerie de 300 000€ en 2016 afin d'assurer le financement des travaux du groupe scolaire dans l'attente du versement des subventions et du remboursement de la TVA. A ce jour, nous avons utilisé la ligne de trésorerie à hauteur de 200 000€.

Toutefois, le solde des subventions de la 1^{ère} tranche qui a été demandé en octobre ne devrait nous être versé qu'en avril et le solde de l'opération, probablement en 2018. Il nous faut donc prolonger ce financement.

Les élus émettent un avis favorable à la prolongation de la ligne de trésorerie.

ELECTION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Dimanche 23 avril

8h à 12h – M.BARBE. F.TURCIN. D.LOROT.

12h à 16h – P.SODOYER. D.BROUIN. F.CHAMON.

16h à 19h – L.NOLET. D.GAUTHIER.

T.CORBERON.

Dimanche 7 mai

8h à 12h – G.ARNOUTS. B.DI BLAS. X.DUCHET.

12h à 16h – O.SAVARY. D.GAUTHIER. L.HOUEL.

16h à 19h – L.NOLET. T.CORBERON. X.RATTE.

QUESTIONS DIVERSES

T.I.G. - Le Tribunal de Grande Instance d'Auxerre nous relance pour l'accueil de personnes condamnées à des peines de Travail d'Intérêt Général.

Il est passé au vote : 12 pour conserver l'habilitation et 3 abstentions SODOYER. NOLET. RATTE.

SDEY – Le syndicat demande aux communes si elles souhaiteraient l'installation d'une borne électrique pour les véhicules. Le coût à la charge de la collectivité serait de 2 400€ avec une maintenance de 400€ par an. Les élus ne souhaitent pas, dans l'immédiat, équiper la commune.

Ecole maternelle – sur le site de vente, il y a eu 623 visites.

Questions des élus

D.BROUIN demande quand le chemin de la plage sera terminé.

M.BARBE - les matériaux seront broyés quand la météo le permettra.

D.LOROT – il lui a été demandé pourquoi les ouvriers de l'entreprise DURUP stationnent dans la rue de Chatillon.

Il est rappelé que comme dans les autres rues, le stationnement n'est pas interdit.

X.DUCHET demande quels travaux ont été faits au niveau de la petite halle de l'espace Lafarge.

G.ARNOUTS – une cuve avait été enlevée. Le remblaiement n'était pas correct et un affaissement important s'était produit.

D.BROUIN – se pose des questions quant à l'éventuelle réfection de la façade du Proxi marché.

En effet, la commission des bâtiments a listé les travaux à réaliser et n'a pas retenu en priorité la réfection de la façade du Proxi.

D.BROUIN estime que ces travaux seraient à réaliser avant la réfection des grilles du caveau et de la mairie.

G.ARNOUTS informe les élus que la gérante souhaitait prendre le tabac mais que ça n'a pas été possible. En effet, il aurait fallu qu'une demande de transfert soit faite avant que l'ancien bureau de tabac ne ferme.

Questions d'administrés présents à la réunion.

- M.PINTO demande où sera l'accès de la rue de Picardie pendant les travaux compte tenu du fait que les sinistrés ont également commencé leurs travaux.

L'accès sera probablement difficile pendant plusieurs semaines mais sera possible d'un côté ou de l'autre du pont ; chacun pourra accéder à son domicile.

- M.LAENGER s'inquiète quant à l'état d'une propriété qui jouxte sa maison et dont les tuiles tombent dans sa cour.

Séance levée à 19h 45mn.

REUNION DU 28 MARS 2017

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUTS, Conseiller Général, Maire.

Présents : Luc NOLET. Maurice BARBE. Philippe SODOYER. (adjoints). Florence CHAMON. Bruno DI BLAS. Xavier DUCHET. Thierry CORBERON. Damien GAUTHIER. François TURCIN. Danièle BROUIN. Denis LOROT. Lénia HOUEL. Xavier RATTE. (conseillers municipaux).

Absent excusé : Olivier SAVARY (pouvoir Damien GAUTHIER).

Secrétaire de séance : Luc NOLET.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui appelle une observation de Xavier DUCHET concernant le FARU.

Il est passé à l'ordre du jour.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Il est présenté le compte administratif de l'exercice 2016.

Compte de gestion du percepteur – ce document est identique à notre compte administratif.

BUDGET PRIMITIF 2017

Il est soumis le budget primitif établi par la commission des finances qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de 730 636€, et, en recettes et en dépenses d'investissement à la somme de 1 030 000€.

Ce budget a été établi sans avoir connaissance des bases, ni des dotations.

G.ARNOUTS fait voter le budget primitif. Il est voté, à l'unanimité, soit 15 voix pour.

Taux des 4 taxes

Les taux des taxes seront modifiés compte tenu du passage en TPU de la communauté de communes depuis le 1^{er} janvier de cette année de part sa fusion avec la communauté Entre Cure et Yonne.

Taxe d'habitation : 9.72% (au lieu de 17.83%)
Foncier bâti : 15% et Foncier non bâti : 25.59% (inchangés)
Cotisation Foncière des Entreprises : 0 (remplacé par la TPU perçue par la 3CVT)

Le produit des 4 taxes sera donc inférieur à celui de 2016 et une dotation de compensation d'un montant de 120 929€ nous sera reversée. Dotation dont le montant ne variera pas dans les années à venir.

Questions diverses

- L'Hôtel des Voyageurs est en vente et le propriétaire demande ce que pourrait faire la commune. Il est proposé que la commission des bâtiments puisse visiter les locaux.
- Xavier DUCHET s'interroge quant à la facturation de l'eau aux propriétaires et non aux locataires. Ce service est géré en régie par le SIVU du Moulin des Fées. Les élus ont opté pour ce mode de fonctionnement, les propriétaires pouvant demander une provision à leurs locataires pour les charges.

Séance levée à 22h 30mn.

REUNION DU MARDI 11 AVRIL 2017

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 18h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Maire.

Présents : Luc NOLET. Maurice BARBE. Philippe SODOYER. Olivier SAVARY (adjoints). Danièle BROUIN. Bruno DI BLAS. Denis LOROT. Xavier RATTE. François TURCIN. Damien GAUTHIER (conseillers municipaux).

Absents excusés : Lénia HOUEL (pouvoir D.BROUIN). Thierry CORBERON (pouvoir F.TURCIN). Florence CHAMON (pouvoir O.SAVARY). Xavier DUCHET (pouvoir D.LOROT).

Secrétaire de séance : Xavier RATTE.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui ne donne lieu à aucune observation.

TAUX DES 4 TAXES

Les taux des taxes restent inchangés pour le Foncier bâti : 15% et le Foncier non bâti : 25.59%.

Par contre, compte tenu du fait que la 3CVT applique la Taxe Professionnelle Unique, le taux de la Taxe d'habitation passe de 17.83% à 9.72% et la CFE est supprimée.

Le produit des 3 taxes serait de 272 110€. Toutefois, avec les allocations et compensations diverses et le prélèvement pour le GIR, le produit prévisionnel devrait être de 239 325€ auquel s'ajoute la dotation de la 3CVT de 120 929€.

Les élus votent, à l'unanimité, le maintien des taux, à savoir :

- ✓ Taxe d'habitation : 9.72%
- ✓ Foncier bâti : 15%
- ✓ Foncier non bâti : 25.59%

Dotations – l'ensemble des dotations allouées cette année représente une légère baisse pour notre commune.

QUESTIONS DIVERSES

Bureau de vote – il est rappelé la législation quant à la tenue des bureaux de vote.

Syndicat du Serein – le ru des Vaurelaines étant classé comme fossé et non comme ru, le syndicat n'est pas compétent pour assurer la maîtrise d'ouvrage pour réaliser une étude sur notre commune. La compétence pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, dites GEMAPI devrait être intégrée au 1^{er} janvier 2018.

Eclairage public – lors de la dernière visite mensuelle, la société Eiffage nous a signalé que les luminaires de la rue du Docteur Hess étaient très vétustes, leur remplacement aurait un coût de 3 024€ (6 points lumineux). Un éclairage chemin de Beaune est également à remplacer (coût 593€).

Chalet – le WC a été vandalisé : siphon, poubelle et dévidoir à papier arrachés. Il sera désormais fermé et ouvert à l'occasion de manifestations.

Commission communication – le compte rendu de la réunion du 20 mars dernier est remis à chacun. Pour la cérémonie du 8 mai, un musicien de l'Original Big Band sera présent.

Séance levée à 19h 30mn.

REUNION DU MARDI 16 MAI 2017

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Maire.

Présents : Luc NOLET. Olivier SAVARY. Maurice BARBE. Philippe SODOYER. (adjoints). Florence CHAMON. Bruno DI BLAS. Xavier DUCHET. Thierry CORBERON. Denis LOROT. Xavier RATTE. Damien GAUTHIER. François TURCIN. (conseillers municipaux).

Absents excusés : Danièle BROUIN (pouvoir X.DUCHET). Lénia HOUEL (pouvoir M.BARBE).

Secrétaire de séance : François TURCIN.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui ne donne lieu à aucune observation.

C.C.C.V.T.

Z.R.R. - Notre commune est dans une zone de revitalisation rurale.

Ce classement offre des mesures spécifiques en faveur du développement économique. L'objectif est de concentrer des aides de l'Etat au bénéfice des entreprises créatrices d'emplois dans les zones rurales les moins peuplées et les plus touchées par le déclin démographique et économique. Ces zones ont été créées en 1995.

Depuis 2015 ce n'est plus à l'échelon communal mais intercommunal que les classements sont faits.

C.L.E.C.T. – La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées doit procéder à l'établissement des montants d'attribution de compensation aux communes membres.

Notre commune devrait bénéficier d'une allocation d'un montant de 120 919€. Cette somme sera versée de mai à décembre à raison de 15 115€ par mois pour l'année 2017.

Pouvoirs de police – certains pouvoirs de police peuvent être transférés au président de la 3CVT, à savoir : assainissement, collecte des déchets, voirie (circulation et stationnement) et sécurité des bâtiments publics.

G.ARNOUITS estime que si une collectivité est compétente il paraît normal qu'elle dispose des pouvoirs de police liés à la compétence exercée. Notre commune laisserait donc à la communauté : l'assainissement ; la collecte des déchets et les aires d'accueil des gens du voyage. Nous conserverions : la circulation et le stationnement ; la délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis ; de la sécurité des bâtiments publics ; des immeubles collectifs et des édifices menaçant ruine ; des manifestations culturelles et sportives et la défense extérieure contre l'incendie.

Les élus, acceptent, à l'unanimité cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

Matériel informatique

Les enseignants souhaitent que la commune fasse l'acquisition de : 3 vidéos projecteurs ; 5 ordinateurs portables et 8 tablettes pour les écoles pour un prix de 5 124€ TTC, bénéficiant d'une subvention, au titre de la réserve parlementaire, d'un montant de 2 156€.

Elections législatives

Dimanche 11 juin

8h à 11h 30mn – Maurice BARBE. Xavier DUCHET. Bruno DI BLAS.

11h 30mn à 15h – Philippe SODOYER. Danièle BROUIN. Lénia HOUEL.

15h à 18h – Luc NOLET. Thierry CORBERON. Xavier RATTE.

Dimanche 18 juin

8h à 11h 30mn – Olivier SAVARY. Denis LOROT. Florence CHAMON.

11h 30mn à 15h – Maurice BARBE. Damien GAUTHIER. Xavier RATTE.

15h à 18h – Luc NOLET. François TURCIN. Damien GAUTHIER.

Gérard ARNOUITS assure l'ouverture et la fermeture du bureau ainsi que le dépouillement et pallie les absences éventuelles.

Captage du Moulin des Fées

Il nous avait été demandé de réfléchir à la création d'une Commission Intercommunale d'Aménagement foncier pour le captage d'eau potable du Moulin des Fées.

Nous devons nommer, après que la Chambre d'Agriculture désigne ses délégués, afin de représenter notre commune :

- le maire ou un conseiller municipal désigné par lui.
- deux propriétaires titulaires de biens fonciers non bâtis dans la commune, ainsi qu'un suppléant, élus par le Conseil Municipal.

La Chambre d'Agriculture propose l'inverse, nous devons désigner d'abord, nos représentants.

Il est rappelé qu'au cours de la réunion du 24 janvier dernier, nous avons décidé de nommer : Denis LOROT et Daniel SEGUNOT en qualité de titulaires et Yves SEGALT en qualité de suppléant. Le maire siègera également.

Fontaine – elle a été remise en service sans incident.

Fête des voisins – la date retenue lors de l'établissement du calendrier des fêtes est le vendredi 26 mai. Cette année il y aura 3 lieux, à savoir : la rue de Picardie, la « place » du lavoir et l'espace Lafarge.

Manifestations – le maire doit connaître le programme de toutes les manifestations et surtout quand elles se déroulent sur le domaine public.

Questions des élus

* Xavier DUCHET demande, suite à l'élection du Président de la République si les NAP vont être maintenus ?

G.ARNOUITS - il semble qu'à la rentrée de 2017 seules les ZEP seront concernées par des modifications. Ce n'est qu'à la rentrée de 2018 qu'il pourrait y avoir des modifications tant des horaires d'école que des NAP. A voir à l'occasion d'une réunion avec les parents. Il semble qu'à partir de 2019, les aides soient supprimées.

* Concours de boules – le comité des fêtes utilisera les deux barnums.

Séance levée à 23h.

INFOS EN VRAC – INFOS EN VRAC

Jours et heures d'ouverture de la mairie

La mairie est ouverte au public :
du lundi au vendredi de 10h à 12h

Le secrétariat est joignable par
téléphone au : 03.86.47.44.91
ou par fax au : 03.86.47.54.17
ou par mél : « mairie.maligny@wanadoo.fr »



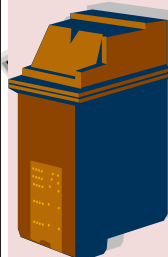
Jours et heures d'ouverture du SIVU du Moulin des Fées (gestion de l'eau potable)

Lundi – 13h 30 à 17h 30
Mercredi – 8h 30 à 12h
Tél : 03.86.47.52.07
Fax : 03.86.47.49.07.
Mél : « sivumaligny@wanadoo.fr »



Cartouches

Un bac pour la récupération des cartouches laser et jet d'encre vides est à votre disposition à la déchetterie.



Ramassage des ordures ménagères

Une collecte hebdomadaire est organisée le mardi matin. Par respect du personnel nous préconisons les bacs roulants. Pour éviter que les déchets ne jonchent les trottoirs merci de sortir vos poubelles au plus tôt le lundi soir.



Bulletin municipal

Les personnes absentes lors de sa distribution peuvent se le procurer en mairie.



Balayage des rues

Les rues sont balayées une fois par mois.



Pour permettre à l'employé de faire un travail efficace, il nous serait agréable que vous veilliez à ne pas stationner votre véhicule dans la rue le jour du balayage ou que vous le déplaciez lors du passage de la balayeuse.

Nous vous en remercions par avance.

Le recensement obligatoire à 16 ans

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes Français garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.



Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent votre seizième anniversaire.

La mairie (ou le consulat), vous remettra alors une ATTESTATION DE RECENSEMENT qu'il est primordial pour vous de conserver précieusement : en effet, cette attestation vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et même conduite accompagnée).

Urbanisme

Il est rappelé qu'avant d'entreprendre des travaux intérieurs ou extérieurs (réfection ou modification de façades, ouvertures, agrandissement ou aménagement d'une pièce existante, pose d'une antenne parabolique, d'un portail, etc ...) des autorisations sont nécessaires.



Inscription sur les listes électorales

Pendant la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 décembre 2017, peuvent s'inscrire sur les listes électorales :

- les personnes ayant leur nouveau domicile à Maligny.
- les résidents secondaires ayant 6 mois de résidence à la date d'effet (1^{er} mars 2018) de la liste révisée.
- les jeunes qui ont ou auront 18 ans avant le 1^{er} mars 2018.
- les contribuables à Maligny depuis au moins 5 ans.
- les personnes qui auraient omis de demander leur inscription précédemment.



Certification conforme

Pour toutes les démarches effectuées auprès d'une administration française, vous n'avez plus à faire certifier conformes vos photocopies de documents. Il vous suffit désormais de fournir une photocopie lisible du document original.

Par conséquent, les certifications ne seront plus délivrées, sauf si une administration étrangère le demande.

Centres de loisirs

Les centres de loisirs de Pontigny et de Chablis fonctionnent pendant toutes les vacances mais également le mercredi. Ils sont gérés par la Communauté de Communes Chablis, Villages et terroir

Ils sont ouverts de 7h 45min à 18h 30min.
Ils accueillent tous les enfants de 3 à 14 ans.

A Pontigny, le directeur est Roger TONNERRE - tél : 03.86.47.86.12.
Mél : maison-de-lenfant@wanadoo.fr

A Chablis, la directrice est Christelle CANOVAS - tél : 03.86.42.06.98.
Mél : alshchablisien@apej.fr



Justificatifs de domicile

Vous n'avez plus à fournir de justificatifs de domicile. Il vous suffit de déclarer votre domicile à l'administration qui vous le demande.

- Sauf pour :
- L'obtention d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport
 - L'inscription sur les listes électorales
 - L'inscription scolaire et universitaire.

Stationnement

La commune refait progressivement les trottoirs des rues du village.

A ce propos, il est rappelé qu'il est interdit de stationner les véhicules sur les trottoirs. En effet, cette pratique est prohibée par le Code de la Route (article 417.10).

Votre véhicule sera plus en sécurité dans votre garage ou sur votre propriété.

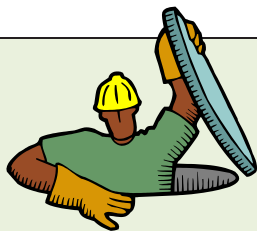


Chiens

Vous êtes propriétaire d'un animal, c'est votre choix mais ne l'imposez pas aux autres. Respectez l'environnement, des enfants jouent dans les espaces engazonnés, ramassez ce que votre chien peut y laisser.

Ne le laissez pas divaguer.

Veillez à ce qu'il n'aboie pas en votre absence ou la nuit.



Réseau d'assainissement

Ne jetez pas tout dans le réseau d'assainissement collectif.

Votre évier ou vos toilettes ne sont pas une poubelle ! Il ne faut y jeter ni substances chimiques ou toxiques (peintures, colles, solvants, décapants ...), ni huiles de vidange ou de friture. Ces produits pourraient être dangereux pour le personnel d'entretien des réseaux et risqueraient de dégrader les installations d'assainissement ou d'en entraver le bon fonctionnement.

Il ne faut pas rejeter dans les éviers et les toilettes :

- **lingettes**, couches culottes, protections périodiques, cotons tiges
- hydrocarbures, essence à détacher, essence de térébenthine
- huiles de vidange neuves ou usées
- acides, cyanures, sulfures, substances toxiques ou inflammables
- médicaments périmés ou entamés (demandez à votre pharmacien)
- restes de désherbants ou d'engrais
- fonds de pots de peinture ou de vernis
- insecticides domestiques, produits de lutte contre les xylophages, taupicides, raticides ...
- tout corps solide pouvant obstruer le réseau.



Quelques conseils :

Une pente constante des canalisations doit être conservée afin de permettre une bonne évacuation des eaux vers le collecteur.

Vous devez vous assurer de l'étanchéité de vos canalisations : votre réseau d'eaux usées ne doit pas véhiculer d'eaux pluviales, ni drainer votre terrain.

En cas de problèmes d'odeurs, vérifiez :

- la pente des canalisations
- les siphons (surtout ceux des lavabos, douches ... utilisés de façon épisodique)
- la ventilation installée sur vos colonnes d'eau.

*Publicité
(auto-collant disponible à la mairie)*





Rappel des heures de tontes ou de tous travaux générant du bruit

Conformément à l'arrêté préfectoral n°DDASS/SE/2006/478 relatif à la lutte contre les bruits gênants pour le voisinage, l'article 12 prévoit :

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, débroussailleuses, perceuses, raboteuses, scies, etc ... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h 30mn à 12h et de 14h 30mn à 19h 30mn.
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h.

Charte de bon voisinage :

Je modère le son de ma télévision et de ma chaîne hi-fi ;

J'achète des appareils électroménagers silencieux ;

Je ne bricole pas en dehors des horaires recommandés ;

Je tonds ma pelouse à des horaires acceptables par tous ;

J'apprends à mon chien à ne pas aboyer inconsidérément ;

Etc

Vivre en bonne harmonie

Il est rappelé que chacun doit veiller à l'entretien de sa propriété afin de ne pas apporter de nuisances à son ou ses voisins ou sur le domaine public.

Aucun branchage ne doit surplomber un trottoir ou une propriété voisine, les chardons doivent être détruits, les trottoirs ne doivent pas servir de lieu de stockage, chacun doit nettoyer le trottoir au droit de sa propriété, etc ...

Carte d'identité

Vérifier bien la date de validité de votre carte d'identité.

Il faut compter environ 8 semaines pour la délivrance de ce document.

Si vous possédez déjà une carte, présentez-vous dans une des 15 communes du département qui les délivrent (commune la plus proche : CHABLIS), il vous sera demandé :

- votre carte périmée
- 2 photos d'identité
- un justificatif de domicile

à votre nom et à votre adresse.

Votre présence est indispensable pour la prise de votre empreinte.

10 ans + 5 ans

La validité de la carte d'identité passe à 15 ans.

ATTENTION – les cartes d'identité délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 seront valables 15 ans.

Les cartes valides au 1^{er} janvier 2014 sont automatiquement valides 15 ans sans démarche particulière.

Par contre, pour les mineurs (moins de 18 ans) les cartes d'identité restent valables 10 ans.

Si vous souhaitez voyager à l'étranger avec votre CNI, rendez-vous sur :

www.diplomatie.gouv.fr

pour plus d'informations.

Passeport

15 communes dans l'Yonne sont habilitées à délivrer les passeports dont la mairie de Chablis

Il vous sera demandé :

- votre passeport périmé
- une carte d'identité en cours de validité
- un timbre fiscal à 88€ (majeur)
- 2 photos
- un justificatif de domicile à votre nom et à votre adresse.

La présence du demandeur est obligatoire lors du dépôt du dossier et du retrait du passeport.



Permis de conduire

Depuis le 16 septembre 2013 existe, un nouveau permis de conduite au format « carte de crédit ».

Un titre unifié au niveau européen mais le principe du permis à points ne change pas.

Un titre sécurisé et plus pratique. Le nouveau permis contiendra une puce électronique et une bande MRZ qui permettront de mieux lutter contre la fraude.

Les usagers n'auront plus à se déplacer pour retirer leur titre de conduite. Les permis seront envoyés directement au domicile du titulaire.

Ne pas se déplacer en Préfecture pour demander un nouveau permis. En effet, tous les permis délivrés avant le 19 janvier 2013 sont valables jusqu'au 19 janvier 2033. Les 38 millions de permis de conduire existants seront remplacés progressivement par des nouveaux permis au format « carte de crédit » à partir de 2015.



Site Internet de la mairie

La mairie dispose d'un site internet à l'adresse suivante :

www.mairie-maligny-89.fr

Vous y trouverez toutes les informations utiles concernant la commune et les services qui s'y rattachent.

Un bref historique vous donnera peut-être le goût de faire des recherches plus approfondies sur le village.

Des photos de la vie communale vous rappelleront les événements festifs auxquels vous avez éventuellement participé.

Ce site est mis à jour en temps réel. Consultez-le régulièrement afin de connaître l'actualité : travaux sur la commune, manifestations organisées par la municipalité ou les associations, démarches administratives nouvelles...

Déchèteries

Maligny – rue Gaston Houssier

Lundi et mardi de : 8h 30mn à 12h

Mercredi et jeudi de : 13h 30mn à 17h

Vendredi et samedi de : 8h 30mn à 12h et de 13h 30mn à 17h.

Chablis – route d'Avallon

Lundi et mardi de : 13h 30mn à 17h

Mercredi et jeudi de : 8h 30mn à 12h

Vendredi et samedi de : 8h 30mn à 12h et de 13h 30mn à 17h.

Quelques points du règlement intérieur

* L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3.5t (PTAC) et aux tracteurs agricoles.

* Le stationnement des véhicules des usagers n'est autorisé que sur le quai surélevé et pour le déversement des déchets dans les conteneurs.

* Les usagers doivent quitter ce quai dès le déchargement terminé afin d'éviter tout encombrement sur le site.

* La circulation dans l'enceinte des déchèteries se fait, à vitesse réduite, dans le strict respect du code de la route et de la signalisation en place.

* Il est formellement interdit de descendre dans les bennes, de monter sur les murets, de fumer et d'allumer du feu dans l'enceinte des déchèteries.

* Toute récupération est interdite.

* Les animaux doivent rester dans les véhicules.

* Il est indispensable de prévoir la main d'œuvre nécessaire au déchargement des déchets.

Le règlement complet est à votre disposition dans les déchèteries.

Renseignements au : 03.86.18.92.42.

mél : ccom3@wanadoo.fr





Crèches

Les Petits Sereins à Pontigny – 2 bis rue Saint-Thomas – tél : 03.86.47.53.46 – mél : petits-sereins@mbssam.fr

Arc en Ciel à Chablis – 7 rue du Cantara – tél : 03.86.42.12.12. – mél : arc-en-ciel@apej.fr

La gestion de ces établissements est assurée par la Mutualité Française Côte d'or-Yonne.

Ecoles de musique et de danse du pays chablisien

Directeur : Jean-Michel COSTAL

A **Pontigny** - 2 bis rue Saint-Thomas
tél : 03.86.31.65.56.
mél : ecolemusiquedanse.ccvs@orange.fr

A **Chablis** – 7 rue du Cantara
tél : 03.86.42.13.70.
mél : emd pays-chablisien@wanadoo.fr



Marche

Tous les vendredis, à partir de 14h, départ d'une marche « tranquille » avec les personnes présentes.

Rendez-vous dans l'espace Lafarge.



Juste pour le plaisir de faire connaissance ou pas.

GYM

Tous les vendredis matin de 10h à 11h des séances de gym « douce », mixtes, sont dispensées dans la salle Lafarge.
Allez voir.

PETANQUE

Tous les mardis soirs, vers 20h, sur les terrains au complexe sportif « Julien Bersegol ».
Des amateurs de pétanque disputent quelques parties.

Pas de compétition, seulement le plaisir de jouer.

Essayez.



CHRONIQUE METEO.

Avec le précédent bulletin, nous nous sommes quittés en juillet 2016. Voici la météo à Maligny, d'août 2016 à juillet 2017.

Août 2016 : 9 mm

Il y a un an, j'avais écrit que je prendrais bien le pari d'un mois d'août très ensoleillé et sec. Pari gagné !

De la bruine le 4 et quelques ondées par ci par là seulement. Beau temps chaud la première quinzaine avec la girouette orientée au N et très chaud la deuxième quinzaine avec une alerte canicule déclenchée le 23 et la girouette au S, SE. Au début du mois, on vit au rythme des Jeux olympiques de Rio. Du 23 au 27 les températures à l'ombre grimpent jusqu'à 37°. Les pelouses sont sèches, la terre des jardins est fissurée. Le Serein est au plus bas. De nombreux feux de chaumes pendant ce mois, mais pas d'origine naturelle ou accidentelle.

Septembre 2016 : 51 mm

En début de mois, les pelouses sont grillées et les feuilles des arbres sèchent et tombent. Le 5 est une belle journée pluvieuse avec 17 mm qui sont les bienvenus. Les températures atteignent 31° à l'ombre le 13. L'orage en fin de journée le 14 va amener quatre jours de pluie, un total de 32 mm et un sérieux refroidissement surprenant après deux mois et demi de chaleur. Les vendanges débutent le 22 et le beau temps va tenir jusqu'au 29. Pluie le 30, le jour où la sonde Rosetta lancée en 2004 s'est écrasée sur la comète Tchouri, acte programmé après son accompagnement de 2 ans de ce corps céleste parmi les plus primitifs du système solaire.

Octobre 2016 : 64 mm

Après deux jours bien humides, le beau temps revient mais le vent de NE soutenu rafraîchit l'atmosphère. Il faut penser à remettre les chauffages en route. Le 5, des grues filent à grande vitesse et haute altitude vers le sud. Première gelée blanche le 10 avec -2°. Le 14, retour de la pluie avec 15 mm. Ce n'est rien à côté des 370 mm tombés dans l'Hérault en deux jours. Le 15, inauguration de l'école Pierre Perret avec le chanteur en vedette parmi les enfants. De nombreux brouillards matinaux en fin de mois.



Novembre 2016 : 88 mm

Températures négatives au matin, le 3 et le 4. Averse de grésil le 6. Vent fort l'AM du 9. Le 14, nombreux passages de grues dans tous les sens. Les bandes se croisent, certaines optent pour le cap O ou SO et d'autres se dirigent au N. Le même jour, suite à une couverture nuageuse rapide on n'a pu observer que brièvement la « super lune », une pleine lune légèrement plus grosse que d'habitude, en raison d'une distance minimale Terre-Lune. L'ancien record datait du 25/11/1948. Prochain RV le 25/11/2034, à noter dans vos tablettes. Le 17, l'astronaute français Thomas Pesquet a décollé de Baïkonour à bord de la fusée Soyouz pour rejoindre la station orbitale internationale, l'I.S.S. Le 21, orage donnant 25 mm de précipitations. Le 23, le Serein est en alerte jaune. Dimanche 27, c'est la grande pagaille dans le ciel : les bandes de grues se croisent et on peut en compter autant dans un sens que dans l'autre. Le 28, par un vent de NE soutenu, les grues filent à pleine vitesse vers le S. Peut-être celles d'hier qui se sont ravisées et restaurées près des grands lacs de l'Est. Presque -6° le 30.



Décembre 2016 : 15 mm

Des températures matinales négatives pratiquement tous les jours du mois, jusqu'à -6° . De la brume de pollution en début de mois avec une alerte aux particules fines. Brouillard toute la journée le 18 avec des pluies dans la semaine qui va suivre. En fin de mois, brouillard givrant. Le 30, la végétation reste givrée, ainsi que le 31. Le soleil arrive à peine à percer pour nous faire admirer les dentelles qui ornent la moindre brindille ou toile d'araignée.

Un mois bien sec et généreux côté ensoleillement, contrairement à d'habitude.



Récapitulatif de l'année 2016 : 853 mm

Janv : 71mm Fév : 78 mm Mars : mm Avr. : 80 mm Mai : 233 mm Juin : 85mm
Juil. : 13 mm Août : 9 mm Sept : 51 mm Oct. : 64 mm Nov. : 88 mm Déc : 15 mm

Avec 853 mm, cette année 2016 affiche 90 mm de plus que la moyenne de ces 27 dernières années à Maligny, moyenne égale à 763 mm. Le mois de mai de bien triste mémoire a battu tous les records.

Côté température, année supérieure de $0,5^{\circ}$ à la moyenne.

Vous-en-êtes-vous aperçu, l'année 2016 a duré une seconde de plus ? Cette seconde a été introduite en raison du ralentissement de la rotation de la Terre.

Janvier 2017 : 37 mm

-2° pour ce 1^{er} janvier, avec du givre. Première semaine froide avec -10° le 7. Verglas le 8, puis redoux et pluie. Tempête le 12 avec des rafales à 100 km/h. Fine couche de neige au matin du 14 et à nouveau averses de neige l'AM. Encore du verglas le 15 et un peu de neige le soir. Le 17, l'anticyclone se réinstalle. Un vent glacial, venant de Sibérie souffle bien fort.

A partir du 20, il n'y a plus de vent, la pollution aux particules fines sévit à nouveau (indice 9/10). Le 23, on est à l'indice 10. Il fait beau, pourtant le ciel est voilé. Le Préfet a pris un arrêté pour interdire tout brûlage de déchets verts. Même les feux de cheminée, s'il ne s'agit pas d'un chauffage principal sont interdits. Nous ne sommes pas en ville, pourtant la pollution nous atteint d'une manière ou d'une autre et il faut rester vigilant. Les vents dominants amènent leur lot de polluants de région parisienne ou de l'est, de l'Allemagne, tout comme l'autoroute qui traverse le département. Pollution et virus s'entendent comme larrons en foire pour investir nos bronches et la toux, en janvier 2017 n'a pas épargné grand monde. Du 17 au 27, les températures matinales ont oscillé entre -5° et -11° .

Février 2017 : 45 mm

De la grisaille la première quinzaine. Le temps n'est pas engageant pour la St-Vincent Tournante de Poilly. Le 4, le vent du S souffle avec des rafales à 75 km/h. Le 11, quelques flocons en fin de matinée. Le lendemain matin, une fine couche de neige recouvre la campagne. Le 15, il fait beau et doux, on se croirait au printemps (17 ° à l'ombre). Beau temps pour le 3^{ème} WE de février. Plusieurs bandes de grues cendrées remontent vers le N, à haute altitude. On les entend souvent avant de les voir. Leur fameux « Krooh » permet au groupe de rester en contact. Chaque individu émet un cri toutes les 10 ou 15 secondes.

La fin de mois est marquée par la grisaille et plusieurs épisodes de vents violents du SO avec des rafales à 80 km/h le 27. Les températures sont positives alors mais on note des averses de grésil.

Mars 2017 : 83 mm

Pluie et vent fort pour le premier jour du mois. Temps fortement perturbé jusqu'au 9, avec de l'orage et du grésil le 5. Alerte jaune sur le Serein dès le 6. Crue de notre rivière avec le maximum le 9, avec 4,10 m au grand pont. Gelée blanche le 11. Le beau temps revient. Le 13, alerte pollution aux particules fines, indice 7.

Des pluies du 18 au 24, puis beau temps et températures agréables du 25 au 30, 25° le 30. Retour de la pluie le 31 au soir. Les prévisionnistes météo prévoient un été chaud et sec. On verra bien !



Avril 2017 : 19 mm

Pluie, orage et grêle le 1^{er} avril. Le mois s'annonce mal et ce n'est pas un poisson d'avril. Pourtant le vent passe au N, NE et le beau temps s'installe. Petite gelée blanche le 7 mais les températures grimpent en journée, atteignant quelquefois 20 ° et ce jusqu'au 15. La végétation a pratiquement 15 jours d'avance. Le 12, une bande de cigognes blanches fait étape à Maligny, dans les prés vers le Serein. Chute des températures en journée dès le 15. La première semonce a lieu le 18 avec -1° à l'abri le matin et à peine 13° en journée. Pluie et averse de grêle en soirée. Le vent est orienté Est. Le lendemain, -2° à l'abri. Les arbres fruitiers autour de Maligny viennent de geler : fleurs ou fruits déjà formés sont noirs. Pour les vignes, l'aspersion fonctionne à plein et les chaufferettes ou ballots de foin ont donné de la flamme et de la fumée. Sur les coteaux, pas trop de bobo.

Avec ces événements, personne n'a remarqué l'astéroïde 2014-J025, de 620 m de diamètre, qui a frôlé la Terre à 1,8 million de km soit presque 5 fois la distance Terre Lune.

Le lendemain, le 20 avril, - 4,2° à l'abri au beau milieu du village. -7° affichera un thermomètre en haut du coteau. Vent du N. Cette fois les vignes non protégées viennent de geler, jusqu'à 100% pour certaines. A la vendange, les raisins se feront rares. Encore - 2° le 21. Le vent est tombé et la pollution due aux différents brûlages couvre le village. Deux jours d'accalmie et à nouveau de la gelée le 24 avec -1°. Les protections dans les vignes sont ravivées. Ailleurs, il n'y a plus rien à protéger, tout est gelé. Les noyers sont complètement grillés et noirs. Adieu noix, cerises, prunes, pommes...

Le 28, nouvelle alerte pour les vigneron dont les vignes sont sous protection avec -1° à l'abri. On frise la gelée le 27 et le 29. Remontée des températures le 30 avec 23° dans l'AM mais sous un vent fort du sud (rafales à 45km/h) et un peu de pluie.



Mai 2017: 61 mm

Une averse de grêle le 1^{er} mai. Une première semaine perturbée. Couvert le 8 mai. Deux jours de beau et la pluie est de retour. Le 12, l'orage gronde au loin mais le 14, nous n'y échappons pas à 18H. Trois jours de beau temps et de chaleur (32°) et l'orage dans la nuit du 17 apporte 22 mm. Le 18, les orages passent encore au loin. Dès le 19, le temps s'améliore et les températures avoisinent les 30°. Soleil pour tous et on atteint 36° les 27 et 28 avec un vent orienté SE, puis SO. Des averses le 30. Le 31, avec le vent de NE, il fait à peine plus frais.



Juin 2017 : 68 mm

Le mois débute avec le soleil mais le 2, ça se gâte avec une averse orageuse. Il fait 33° et l'orage éclate à 22H. Le lendemain, vers midi, le tonnerre ne cesse de retentir au loin. C'est un grondement continu. La pluie va se montrer généreuse avec 27 mm dans l'AM et la nuit. Fraîcheur le 5 puis averses le 6 et un thermomètre qui reste en-dessous de 20°. A partir du 10, beau temps ensoleillé et très chaud : 34° l'AM. Le 11, il fait bon se mettre à l'ombre en ce dimanche d'élections législatives. Il en va ainsi jusqu'au 18 où la kermesse de l'école Pierre Perret connaît un temps radieux. Le 19, il fait très chaud et l'alerte jaune canicule se transforme vite en alerte orange. Trois jours de canicule ensuite avec le thermomètre qui atteint 41° le 21, record absolu depuis 1945. Le vent est nul. L'orage gronde du côté de Tonnerre. Un peu d'air de NO le 22. Pendant ces jours-là, il fait encore 26° à minuit et la température reste toujours au-dessus de 20° en fin de nuit. Le 23, fin de la canicule les températures retombent à 31°. On se sent mieux. Beau et chaud jusqu'au 27 mais la fraîcheur et les averses reviennent en fin de mois avec seulement 19° l'AM. Certains ont l'impression de grelotter : on vient quand-même de perdre 20° en quelques jours.

Si avril 2017 a ressemblé à un mois de juin, juin 2017 a ressemblé à un mois d'août avec sa canicule. On annonce les vendanges pour les premiers jours de septembre.



Juillet 2017 : 62 mm

De la pluie le 1^{er} juillet. Beau temps jusqu'au 9 avec des températures qui ne cessent de grimper (34° le 8). L'arrêté « Sécheresse » du 6 juillet instaure les restrictions d'eau d'usage. Le Serein est au plus bas et il faut prendre soin des réserves de la nappe.

Dimanche 9, le temps est lourd. L'orage vers 18H n'apporte que 6 mm alors qu'il est beaucoup plus généreux autour. Les températures reviennent de saison la semaine suivante avec un régime de nuages et d'averses. Il fait beau pour le 14 juillet et les festivités peuvent se dérouler normalement et se terminer tard dans la nuit après le feu d'artifice et le bal en plein air.



Encore de belles journées chaudes jusqu'au 21 où le changement de temps s'amorce avec des nuits plus fraîches et un régime de nuages et d'averses qui dure jusqu'au 28 avec 35 mm de précipitations. Le midi aurait souhaité cette même configuration car la sécheresse qui sévit, associée à des vents violents et d'autres causes dues à l'homme engendre des incendies spectaculaires. 7000 hectares partent en fumée dans le Vaucluse, le Var, les Alpes maritimes et en Corse. Retour de la chaleur le 29. Un petit orage au matin le 30 avec seulement 2 mm. Le 31, l'alerte orange est déclenchée pour les orages prévus vraiment en fin de journée : une succession d'orages, toute la nuit, qui donneront de la grêle mais surtout une quarantaine de mm qui seront mis au compte du mois d'août.

ASSOCIATION DES CONJOINTS SURVIVANTS ET PARENTS D'ORPHELINS

Association de l'Yonne, secteur de Maligny

Nous avons passé une année avec 12 à 18 participants à chaque rencontre le 3^{ème} lundi du mois, juillet et août compris.

Les participants nous préparent de la pâtisserie, tartes, gâteaux, crêpes.



Nous nous réunissons à notre domicile, certains étant souffrants, avec un jeu de belote et un goûter bien apprécié, cela comble la solitude.

L'organisation d'un repas au mois de novembre pour marquer Noël et la fin de l'année. Nous étions 35 participants au lycée Vauban à Auxerre.

Un accueil remarquable par les élèves, une salle décorée, un service parfait.

Nous nous déplaçons en covoiturage.



Le 2 juillet nous avons mis en place un pique-nique chez M. RABUAT.

Nous étions 52 participants en réunissant 5 secteurs : Auxerre, Chablis, Maligny, Saint-Florentin et Joigny.

Je pense que cela est un bon moyen pour organiser nos sorties. Merci pour votre aide.

Mme ROBLOT est hébergée en maison de retraite, une pensée pour elle.

En cas de solitude, vous pouvez venir nous rejoindre, nous passons de bons moments.

Vous adresser à Mme THINEY (03.86.47.41.21) ou à Mme FERRAND (03.86.47.41.05).

SOCIETE DE PECHE





Nouvelle société de pêche « La Vandoise du Serein ».



Après fusion avec la société de pêche de Maligny nous avons désormais un parcours de 23 km (8 km de plus).

- Nous allons effectuer 2 lâchers de truites.
- Ouverture truite et ouverture brochet, les dates de lâchers sont déterminées en fonction des hauteurs d'eau
- Nous animerons un stand pêche à la foire d'Héry le 3 septembre 2017 avec de nombreux lots (gratuits), pour les enfants.
- Nous participerons au festival du Petit Louis, le 19 août 2017.
- Nous organiserons un repas champêtre à Héry, le 11 juin 2017.
- Nous encadrerons également les enfants des centres de loisirs de Pontigny et d'Héry et les sociétaires s'ils le souhaitent, dans l'étang Davey-Bickford.

Les permis de pêche seront distribués par :

-  L.M.E. à Seignelay
-  Le Panier sympa à Pontigny
-  Le Carrefour contact à Ligny-le-Châtel
-  Le Proximarché à Maligny

Vous pouvez également les imprimer vous-même, chez vous, sur internet, sur le site : www.cartedepeche.fr

N'oubliez pas de prendre votre permis au nom de l'AAPPMA (La Vandoise du Serein)

Si vous ne prenez pas votre permis au nom de notre société, l'argent versé n'ira pas à notre société. (plus nous avons de sociétaires et plus nous déverserons de truites).

Merci de votre compréhension et bonne pêche 2017.

COMITE DES FETES

Chers lecteurs,

C'est par un beau dimanche ensoleillé de mars que nous avons débuté nos manifestations 2017 ...

Une paëlla copieuse et savoureuse pour régaler les papilles ...



Une grande distribution de bonbons et chocolats pour fêter Pâques et sa traditionnelle chasse aux œufs ... Participation massive des enfants du village.

La suite avec concours de boules ... De nombreux lots pour récompenser les concurrents ... une journée qui s'est terminée par le verre de l'amitié.

Année 2017 sous le signe de la sécheresse en ce début d'été ... le feu de Saint-Jean n'a pas été embrasé pour des raisons de sécurité (les champs voisins non encore récoltés), mais une belle soirée avec la fidélité des habitants de Maligny et villages voisins ... clôturée par une animation musicale avec le DJ Florian.

Après-midi du 14 juillet, consacré aux enfants du village avec des jeux divers à l'Espace Lafarge ... En soirée restauration et buvette sur place, animation par le groupe local LA BANDA, retraite aux flambeaux, feu d'artifice ... la soirée a pris fin par un bal animé par le DJ Florian ... pour le plus grand plaisir de tous ...

Nous vous donnons rendez-vous le 3 septembre pour la course cycliste organisée par le Vélo-Club-Auxerrois.



Et le 3 décembre pour le marché de Noël et ses nombreuses animations ...

Toute l'équipe du comité des fêtes vous remercie de votre participation de plus en plus massive lors de nos diverses manifestations.

Je tiens à remercier tous les membres du comité pour leur dévouement et l'organisation de nos manifestations ... toujours dans la bonne humeur ... ainsi que la mairie de Maligny pour son aide précieuse.

Thierry CORBERON, Président.

AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS

Samedi 29 octobre 2016, la choucroute a régaler les convives. Au service, les sapeurs et leurs épouses. Chacun a pu prendre rendez-vous pour 2017. Cette fois, ce sera un dimanche à midi, le 29 octobre 2017. La veille, l'Amicale sera en charge de la buvette établie sur la ligne à l'occasion du rallye automobile du Chablisien.

Au moment des calendriers, nous avons apprécié la générosité des habitants et les en remercions encore.

Au 14 juillet, le méchoui dans le Lavoir était l'œuvre de l'Amicale avec 130 participants.

Dimanche 6 août, nous avons organisé une randonnée VTT, loisirs, de 13 km, gratuite, ouverte à tous. Ils étaient presque 30, adultes et jeunes à effectuer un agréable parcours, jalonné d'une dizaine de questions, avec des lots à l'arrivée.

Le corps des sapeurs-pompiers de Maligny s'est enrichi de 2 nouveaux, Mickaël COURTAÏN et Thomas VERDEAU et l'Amicale se félicite de leur venue et de leur bonne intégration.

Le CPI de Maligny, en accord avec la municipalité est toujours en charge de la destruction des nids d'insectes. Pour cela, contacter la mairie, au 03.86.47.44.91 (mél : mairie.maligny@wanadoo.fr) ou bien le caporal-chef Gilles DI BLAS au 06.87.07.94.94.

Le Président,
Gilles DI BLAS



CLUB DE L'AMITIE

Malgré mon appel de recherche, d'une nouvelle présidente ou d'un président, aucun contact, aucun signe ne m'est parvenu. Je me vois dans l'obligation de rester pour que le club ne disparaisse.

Certains de nos adhérents ont un âge avancé et je sens qu'ils aiment passer l'après-midi à jouer à leurs jeux préférés, ils oublient grands et petits bobos liés à l'âge et le fait de ne pas rester seul.

Les sorties d'une journée sont exclues car il faut marcher ou monter les escaliers, il n'y a pas assez d'inscriptions.

Pour compenser le manque de sorties, nous organisons des repas qui sont les bienvenus, covoiturage prévu.

- Le 2 avril, l'auberge du Cléon a reçu près de 60 personnes, menu excellent, ambiance chaleureuse.
- Le 29 août, c'est le relais Saint-Vincent de Ligny-le-Châtel qui nous accueillera.

Du 15 septembre au 24, voyage en Italie, à Rimini Bellaria, au sud de l'Italie, au prix de 635€, l'hôtel se situe en bordure de la plage, 50 personnes de tout âge sont inscrites, nous espérons le beau temps.



Le 26 novembre, notre Assemblée Générale se tiendra dans la salle Lafarge, à partir de 11 heures, suivi du verre de l'Amitié. Le banquet se déroulera au caveau concocté par Monsieur CAMU. L'après-midi se terminera après notre habituelle tombola.

Je renouvelle mon avis de recherche « remplaçante ou remplaçant ».

La Présidente,
Jeannine SOWINSKI.

LES AMIS DE L'ECOLE

L'association « les Amis de l'Ecole » a, pour objectif, des apports financiers afin, de permettre aux élèves du groupe scolaire, en collaboration avec l'équipe enseignante, de bénéficier au mieux :

- ✚ d'activités sportives (piscine ...)
- ✚ de sorties pédagogiques, ludiques ou culturelles
- ✚ de classes de neige (tous les 3 ans pour l'instant)
- ✚ d'équipements scolaires

Ouverte à tous, parents d'élèves ou non, composée de personnes volontaires, motivées et bénévoles, l'association organisera diverses manifestations tout au long de l'année scolaire :

- ✚ Bal masqué mi-octobre (DJ, buvette, sandwiches)
- ✚ Stand lors du marché de Noël
- ✚ Vente de sapins au marché de Noël
- ✚ Le « jeu des dindes » fin décembre
- ✚ Le défilé de carnaval, février
- ✚ Vente de gâteaux Mistral, avril
- ✚ Kermesse, juin

Avec ces activités et ces innovations, l'arrivée de nouvelles personnes et le changement complet du bureau, début juillet, « les Amis de l'Ecole » poursuivent l'action lancée et développée par les précédents membres de l'association.

Début septembre, dès la rentrée scolaire, lors de la prochaine assemblée générale, vous pourrez venir échanger et débattre de l'orientation à donner à l'association.

Je vous souhaite à tous, au nom de l'association, un bel été, bon repos et bonnes vacances.

Le Président, Jean- François COURTAULT

COMITE MALINEEN « POUR LA MEMOIRE »

Monsieur Arnouts, maire de Maligny, nous a remis en juin 2016 une invitation qu'il avait reçue de la mairie de Lichères l'invitant à assister à la cérémonie au cours de laquelle était inauguré le lieu de mémoire dédié aux Justes de France en hommage à Madame A.M. Pavot reconnue comme Juste parmi les nations pour avoir sauvé une famille juive dont un enfant de 4 ans. Nous avons assisté à cette cérémonie le 17 juillet 2016 avec remise de médailles décernées par l'Institut Yad Vashem de Jérusalem.

Pour être Juste, il faut avoir apporté une aide dans des situations où les juifs étaient impuissants et menacés de mort ou de déportation vers les camps de concentration. Le sauveteur était conscient du fait, qu'en apportant cette aide, il risquait sa vie, sa sécurité et sa liberté personnelle - les nazis considérant l'assistance aux juifs comme un délit majeur -.

En 1963, une commission présidée par un juge de la Cour Suprême de l'état d'Israël est alors chargée d'attribuer le titre de « Juste parmi les Nations », la plus haute distinction civile décernée par l'état hébreu, à des personnes non juives qui, au péril de leur vie, ont aidé des juifs persécutés par l'occupant nazi.

A Maligny, deux familles, M. et Mme Paul Durup et M. et Mme Paris, ont caché, respectivement Roger et Henriette Hess et Eliane Eskenazi au risque de leurs vies, de 1942 à 1944. Malgré les démarches engagées pour faire reconnaître ces personnes comme Justes parmi les Nations, il ne nous a pas été possible d'arriver au résultat escompté du fait :

- ✓ D'une part, que les enfants Hess ne sont jamais revenus, en conséquence de leur extermination à Auschwitz
- ✓ D'autre part que, née d'une mère chrétienne, Eliane Eskenazi n'était pas considérée comme juive.

Cette année, notre cérémonie a eu lieu, le samedi 29 avril au cimetière de Maligny en présence de Monsieur le Maire et d'une partie du conseil municipal. S'en est suivi un verre de l'amitié.

La prochaine cérémonie de la « JOURNEE DES DEPORTES » 2018 aura lieu le samedi 28 avril.

Le Président, Charles MEUNIER.



Au 1^{er} rang, de droite à gauche, Rita et Roger Hess et Eliane Eskenazi (1942)

Un nouveau site internet **pour l'ADMR** !



Depuis le 1^{er} novembre, le nouveau site de l'ADMR est en ligne. Plus attrayant, plus moderne et avec la possibilité pour le public de faire une demande de devis en ligne, de remplir un formulaire pour devenir bénévole ou de déposer une candidature.

Pour plus d'infos et pour vous faciliter la vie au quotidien, n'hésitez pas à vous rendre sur : www.admr.org et laissez-vous guider !

Nous vous rappelons que l'ADMR s'adresse à tous : familles, célibataires, actifs, retraités, handicapés et qu'elle est le 1^{er} réseau français des services à la personne.

- ▶ Maintien à domicile des personnes fragilisées
- ▶ Aide aux familles (naissance, grossesse,...), aux personnes handicapées
- ▶ Ménage, repassage, entretien du linge,
- ▶ Préparation des repas, courses,
- ▶ Transports accompagnés,
- ▶ **Garde d'enfants à domicile,**
- ▶ Service de téléassistance FILIEN 24h/24 et 7 jours/7.

Je souhaite un devis pour :

<input type="checkbox"/> Ménage repassage	<input type="checkbox"/> Entretien / jardinage
<input type="checkbox"/> Garde d'enfants	<input type="checkbox"/> Aide aux séniors
<input type="checkbox"/> Aide aux personnes handicapées	<input type="checkbox"/> Livraison de repas
<input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> Téléassistance

Prénom _____

Num * _____

CP (lieu d'intervention) * _____ Téléphone * _____

Email * _____

Autre demande / précisions : _____

Merci d'indiquer le moyen par lequel vous souhaitez être contacté :

Téléphone Email

Envoyer la demande

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux services ADMR pouvant être concernés. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer si vous adressez à l'Union nationale ADMR 184 Avenue du Faubourg Saint-Denis 75181 Paris Cedex 10.
Pour en savoir plus cliquez sur [Je m'intéresse](#)

Tous les services de l'ADMR permettent une réduction d'impôts égale à 50 % des sommes restant à charge.



Maison des services ADMR
Adresse
03 86 98 01 41 / mdsligny@admligny.fede89.admr.org
Permanence lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 à 16 heures

La légende d'Ermeline de Maligny.

En voulant débarrasser un livre de la poussière qu'il avait accumulée au cours des années passées, du temps de sa splendeur, dans la vieille bibliothèque de mon père, et que j'avais pour l'instant conservé comme tant d'autres au fond d'un carton, reportant au lendemain l'inventaire que je m'étais juré d'effectuer, je vis s'envoler un feuillet qui aurait pu servir de marque-page mais qui était couvert de lignes joliment calligraphiées. L'aspect jauni du papier et ses bords usés, marron foncé, attestaient son ancienneté.

J'avais déjà retrouvé des écrits de ce style, des chansons ou des histoires que l'on racontait jadis dans les repas de noces mais, cette fois, c'est le titre qui attira mon attention : « La légende d'Ermeline de Maligny. »

Je possédais dans mes archives des pages entières manuscrites relatant l'histoire de Maligny, un livre édité par un historien local mais je n'avais jamais entendu parler de cette légende. Un instant, je crus qu'il pouvait s'agir de l'autre Maligny en Côte-d'Or mais dès les premières lignes, je sus qu'il était bien question de notre village.

Je vous livre le texte exact tel que je l'ai rapidement recopié car la feuille d'origine avait une texture qui ne semblait pas pouvoir résister longtemps à la manipulation :

« En ce temps-là, au Moyen-Age, dans le village de Maligny, vivait une jeune damoiselle au doux nom d'Ermeline. L'été, elle conduisait l'unique vache de ses parents au bord de la rivière serine pour profiter de l'herbe plus grasse. Cette rivière tumultueuse débordait chaque hiver et abandonnait des limons fertiles sur ses rives.

Ermeline avait pris l'habitude de se baigner chaque jour avant de rentrer. Encore toute mouillée, elle remontait presque nue jusqu'à sa demeure, sa robe de drap mauve tenue dans une main et sa baguette de coudrier dans l'autre, à l'heure où le stylet du cadran solaire tout rond de la tour de l'église dévoile sa dernière ligne ombrée. Elle le faisait depuis qu'elle était enfant, se séchant au soleil couchant, mais l'âge avançant, elle avait pris des formes, et ne se souciait pas des regards. Et ils étaient nombreux à s'émerveiller devant la beauté d'Ermeline, pas seulement les paysans mais aussi tous les compagnons qui œuvraient au château et les vigneronns qui s'échinaient à entretenir les ceps bien alignés sur le coteau et faire murir les raisins qui avaient échappé aux gelées printanières..

Il ne serait venu à personne l'idée de lui manquer de respect. C'était la protégée du seigneur depuis qu'elle avait sauvé son unique fils de la noyade, un soir qu'elle longeait les fossés du château et qu'elle avait plongé pour le retirer à temps des eaux dormantes qui l'auraient englouti à tout jamais. Sans sa robe, elle avait pu se jeter à l'eau en un éclair, plus rapide que le diable de l'onde dont les mains palmées tentaient d'agripper les pieds du petit imprudent. L'image d'une adolescente à la longue chevelure ruisselante, telle une sirène, tenant dans ses bras son enfant de quatre ans dégoulinant et toussant pour cracher l'eau infâme du fossé, restera pour toujours gravée dans le cœur du seigneur comme un bienfait de la bonté divine. Il avait légué à Ermeline le produit de la meilleure de ses vignes, celle qu'on appelait la vigne du seigneur, deux arpents qui donnaient parcimonieusement, les bonnes années, un vin minéral convoité de ses hôtes prestigieux.

Ermeline était la première à avoir le privilège de fouler les grappes avant le pressurage de sa propre cuvée et la belle, seulement couverte d'un grand châle, faisait éclater les grumes dans une danse pleine de sensualité. Elle allait ensuite se laver à la rivière serine malgré la fraîcheur des premiers jours d'octobre et on raconte que son ombre, un nu vêtu de noir et de grâce, se profile encore dans les rues du village, les jours de pleine lune, au moment des vendanges, quand le cadran de la tour devient le messager lunaire. »

D'abord, je ne sus que penser de ce texte, de son origine et de sa véracité. Comme toute légende, elle fait une grande part à l'imaginaire et dans ce domaine, tout est possible. Était-elle le fruit d'une transmission orale qui s'était perpétuée au cours des temps et que quelqu'un avait souhaité coucher sur le papier ? Qui avait copié ces lignes ? Mystère ! Je ne retrouvais pas l'écriture de mon père.

Était-ce simplement une fiction, l'œuvre d'un romancier, ou tout bonnement une rédaction rédigée par un écolier, jadis. En tant qu'instituteur, il m'arrivait d'étudier les contes et les légendes avec les élèves et de mener des travaux en ce sens pour écrire des textes inédits. Je vous laisse juge d'y croire, ou pas, ou de faire semblant d'y croire comme toutes les légendes dont on vous a narré l'histoire, ici ou là.

En tout cas, si la légende est belle, elle semble incomplète. Existe-t-il une suite à ce récit ? J'ose l'espérer mais encore faut-il la retrouver.

Le vin d'Ermeline de Maligny était-il déjà un Chablis de grande qualité ? Le fils du seigneur devint-il lui-même un grand de ce monde, tout du moins un noble connu et reconnu entre Bourgogne et Champagne ? Quelle a été la vie d'Ermeline ? A-t-elle croisé, comme dans les contes, un prince charmant en revenant de sa baignade dans la rivière serine ? Avez-vous remarqué ce terme « serine » et non « Serein » ?

Ermeline n'est-elle que l'incarnation du désir mais aussi de la pureté, de l'ange sauveur, ou bien représente-t-elle la noblesse du vin, sa richesse et sa finesse toute féminine ? La légende exprime-t-elle les bienfaits de l'eau source de vie, de bien-être, mais aussi de malheur ? Le flou et l'interprétation entretiennent la prospérité de l'histoire et ravivent sans cesse l'intérêt qu'on y porte. Le cadran solaire, sur l'église, lui, existe bel et bien. A-t-il contribué à la naissance de la légende ?

Enfin, comment ne pas y voir un signe du destin quand le Comité de la St-Vincent Tournante de Maligny, après le succès de la fête de 2004, pour immortaliser cet événement, avait opté pour la statue d'une jeune femme vue de dos, nue ou presque, juste un voile, entourée de raisins, écrivant sur la pierre du pilier de l'espace Lafarge ? Sans le savoir, le sculpteur a-t-il reproduit Ermeline de Maligny ?

Je crois que la légende va courir longtemps. Elle va défier les siècles, se modifier, se bonifier peut-être et si la pierre résiste à l'usure du temps, la mémoire y survivra pour raconter encore cette histoire qui déjà vous interroge : et si rien n'était vrai !

Luc Nolet Maligny Juillet 2017

